



Table des matières

a. Index des tableaux.....	3
b. Index des figures.....	3
1. Généralités.....	1
1.1 Le Syndicat de la Rivière d'Aval et de ses Affluents (SR3A).....	1
1.2 Commande : élaborer un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides	1
1.3 Un PGS ZH, qu'est-ce que c'est ?.....	1
1.4 Objectifs.....	2
1.5 Résumé de la démarche.....	2
1.6 Gouvernance.....	3
1.7 Inscription aux documents d'urbanisme.....	3
2. Présentation de la méthodologie retenue.....	4
2.1 Comment faire ? Choix de la méthode.....	4
2.2 Construction de l'outil d'aide à la priorisation des milieux humides de Bourgogne Franche-Comté.....	5
3. Application de la méthodologie au SR3A.....	12
3.1 Mode projet.....	12
3.2 Formulation de la problématique.....	12
3.3 Tri des objectifs.....	12
4. Diagnostic.....	16
4.1 Données entrantes.....	16
4.2 L'occupation du sol sur le territoire du SR3A.....	16
4.3 Les grands types de milieux humides.....	17
4.4 État des lieux de la gestion.....	20
4.5 Les fonctions.....	21
4.6 Les dégradations.....	23
4.7 Les menaces.....	25
4.8 La faisabilité.....	26
5. La version 1 du PGS ZH.....	27
5.1 Composition du Comité de Pilotage.....	27
5.2 Formulation des questions.....	29
5.3 Synthèse des objectifs.....	38
5.4 Résultats.....	39
5.5 Discussion.....	42
5.6 Perspectives.....	42
5.7 Calendrier prévisionnel.....	43

a. Index des tableaux

Tableau 1: Thématiques et Objectifs de l'outil d'aide à la priorisation.....	6
Tableau 2: Indicateurs des Menaces et des Faisabilité.....	7
Tableau 3: Indicateurs des dégradations/atteintes.....	8
Tableau 4: Indicateurs des Fonctions.....	9
Tableau 5: Étapes de sélection des Milieux Humides retenues par la Version 0 du PGS ZH.....	13
Tableau 6: Sites retenus par le PGSZH V0.....	14
Tableau 7: Les milieux humides du SR3A selon la typologie SDAGE.....	18
Tableau 8: État de la gestion des milieux humides du territoire du SR3A.....	20
Tableau 9: Surface en km ² et nombre d'entités par classe de fonction.....	22
Tableau 10: Surface en km ² et nombre d'entités par classe de dégradations.....	23
Tableau 11: Surface en km ² et nombre d'entités par classe de menace.....	25
Tableau 12: Surface en km ² et nombre d'entités par classe de faisabilité.....	26
Tableau 13: Taux de réponses à l'invitation au comité de pilotage.....	27
Tableau 14: Liste des invités au Comité de Pilotage.....	28
Tableau 15: Synthèse des objectifs des participants.....	38
Tableau 16: Étapes de sélection de sites retenus par la Version 1 du PGS ZH du SR3A.....	39
Tableau 17: Les sites retenus par les Versions 0 et 1 du PGS ZH.....	40

b. Index des figures

Figure 1: Résumé du processus de hiérarchisation.....	11
Figure 2: Les milieux humides du territoire du SR3A et les sites retenus par la version 0 du PGS ZH.....	15
Figure 3: Surface en kilomètres carré des ZH du territoire du SR3A selon la typologie SANDRE.....	18
Figure 4: Les grands types de milieux humides du territoire du SR3A.....	19
Figure 5: État de la gestion des milieux humides du territoire du SR3A.....	20
Figure 6: Surface en km ² et nombre d'entités par classe et valeur des fonctions....	21
Figure 7: Surface en km ² et nombre d'entités par classe et type de dégradation.	23
Figure 8: Surface en km ² et nombre d'entités par classe et type de menace.....	25
Figure 9: Surface en km ² et nombre d'entités par classe et type de faisabilité.....	26
Figure 10: Répartition des réponses par domaine.....	27
Figure 11: Répartition des partenaires invités selon leurs domaines.....	27
Figure 12: Sites retenus par la Version 1 du PGS ZH.....	41

1. Généralités

1.1 Le Syndicat de la Rivière d'Aval et de ses Affluents (SR3A)

Le SR3A est une structure publique née en 2018 de la volonté de sept intercommunalités des départements de l'Ain et du Jura. Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux il porte la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Cette compétence, déléguée par les Communautés de Communes et d'Agglomération, permet de gérer conjointement la ressource en eau, de préserver et de restaurer les rivières et les milieux aquatiques, de réduire les inondations, et de protéger la biodiversité.

1.2 Commande : élaborer un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides

Ce Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) est une commande du bureau du SR3A et constitue l'un des volets de l'axe 3 de la stratégie du SR3A 2020-2026 :

3.5 Exercer pleinement ses compétences selon une stratégie d'intervention ambitieuse déclinée dans des plans d'actions.

Ayant pour vocation d'être intégré aux documents d'urbanisme il répond aussi au quatrième volet : *4.2 Accompagner l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme sur les enjeux du SR3A par son expertise.*

Il répond également à l'Orientation Fondamentale 6B du SDAGE 2022-27 et notamment sa disposition 6B-01 « Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégique des zones humides dans les territoires pertinents » et aux trois axes du Plan National Milieux Humides 2022-2026 Agir, Mobiliser, Connaître.

1.3 Un PGS ZH, qu'est-ce que c'est ?

Dans sa disposition 6B-01, le SDAGE 2022-2027 a pour ambition d'impulser une gestion des zones humides à l'échelle des sous bassins-versants (SAGE, contrat de milieux) avec la réalisation de plans de gestion stratégique des zones humides.

Ces PGS ZH proposent une **vision globale** des zones humides dans un territoire selon les fonctions, pressions et des dégradations afin de réaliser une **hiérarchisation** de l'intérêt de restaurer ou de conserver ces milieux.

Selon le degré de faisabilité vient ensuite le temps de la définition et de la mise en œuvre d'un plan de gestion.

1.4 Objectifs

Le PGSZH du SR3A n'a pas pour objectif de définir des plans d'actions mais de pointer du doigt les milieux sur lesquels la définition de plans d'action est nécessaire selon les deux axes restauration et conservation.

La **conservation** peut être définie comme : protéger de façon prioritaire les zones humides où les fonctions sont les plus importantes et les menaces les plus pressantes mais aussi conserver l'existant sur l'ensemble des zones humides du territoire. C'est l'objectif de « non-dégradation » défini par le SDAGE.

La **restauration** comme : travailler de façon prioritaire sur les zones humides où les atteintes sont les plus fortes et les possibilités d'actions les plus grandes.

Le deuxième objectif du PGSZH est d'être un outil de suivi et d'évaluation des fonctions, dégradations et menaces à l'échelle du territoire du SR3A. Il prend alors le rôle de tableau de bord ou d'observatoire.

1.5 Résumé de la démarche

La Commission Stratégie du SR3A a validé la commande et la méthodologie présentée en deuxième partie de ce rapport lors de sa première réunion le 25 juillet 2022.

Elle a également validé les postulats suivants :

1/ l'ensemble des milieux humides sera pris en compte mais les cours d'eaux seront retirés de la hiérarchisation opérationnelle car étudié par ailleurs (EBF). Il est rappelé que la commande prévoyait de prendre en compte l'ensemble des milieux humides du territoire afin d'obtenir enfin un outil de diagnostic et de suivi applicable à l'échelle du SR3A.

2 /les sites déjà en gestion continueront à l'être.

3/le SR3A se garde la possibilité de réagir à des opportunités.

Toutefois, et au vu de la complexité de la méthodologie, il a semblé nécessaire de faire un test avant d'impliquer plus de partenaires. La Commission Stratégie a donc défini les critères de hiérarchisation qu'elle souhaitait retenir pour la réalisation de la **version 0** du PGS ZH.

Le 9 septembre 2022, cette même commission a analysé les résultats de cette première hiérarchisation. Cette dernière a semblé pertinente et opérationnelle en faisant ressortir trois grands ensembles de sites orphelins de gestion et présentant de forts intérêts. La méthodologie choisie a ainsi montré sa robustesse.

Le SR3A a ensuite invité à participer à un comité Technique l'Agence de l'Eau RMC, les Départements et Conservatoire des Espaces Naturels de l'Ain et du Jura. Ce comité technique s'est lui réuni le 20 septembre 2022. L'objectif pour le SR3A était alors de présenter la méthode et de proposer aux partenaires de définir leurs propres critères de

hiérarchisation. La démarche et la méthodologie ont été validées par les participants mais un manque de concertation a été souligné.

Le Comité Technique a donc souhaité la convocation d'un Comité de Pilotage dont la composition a été souhaitée la plus large possible (voir la composition sur le tableau 14).

Ce Comité de Pilotage s'est réunie le 13 juin 2023 en présentiel mais de nombreuses visioconférences ont également été organisées pour les partenaires ne pouvant être présents.

L'objectif était à nouveau de présenter la méthode et de proposer aux invités de définir leurs propres critères de hiérarchisation afin de réaliser un tableau croisé des zones humides et leur rang de priorisation par structure.

Ce tableau a permis la réalisation de la Version 1 du PGSZH du territoire du SR3A.

1.6 Gouvernance

La gouvernance du PGS ZH est donc assurée par deux instances :

- le Comité Technique, instance décisionnelle sur la démarche et la méthodologie. Un élu référent y représente le SR3A ;
- le Comité de Pilotage, instance d'expression plus que de concertation. Les membres définissent leurs propres critères de hiérarchisation. **Si une zone humide apparaît comme Très Prioritaire ne serait ce que pour un seul participant, alors elle sera Très Prioritaire dans la hiérarchisation.** La Commission Stratégie y représente le SR3A.

1.7 Inscription aux documents d'urbanisme

Le périmètre des zones humides du présent PGSZH sera intégré à chaque révision de PLUI.

A noter que suite à la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain (période de consultation officielle des collectivités et du comité de bassin du 20.12.23 au 20.04.24), s'en suivra une phase d'élaboration du SAGE Ain Aval et Affluents qui débutera courant 2024. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i)) devront être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE Ain aval et affluents, dans un délai de 3 ans maximum à compter de l'adoption du SAGE. Ce dernier devrait être approuvé idéalement à l'horizon 2027.

Sans présager des discussions qui se tiendront dans le cadre de la future Commission Locale de l'Eau, la question de la préservation des zones humides constituera sans nul doute, un enjeu majeur du futur SAGE Ain aval et affluents.

Le règlement du futur SAGE Ain aval et affluents, à l'instar du règlement du SAGE basse vallée de l'Ain pourra intégrer une règle de préservation des zones humides prioritaires et de leurs fonctionnalités qui va au-delà de la réglementation existante.

2. Présentation de la méthodologie retenue

2.1 Comment faire ? Choix de la méthode

2.1.1 Cahier des charges

Il est nécessaire d'élaborer une méthodologie permettant de comparer l'ensemble des milieux humides du territoire du SR3A de façon homogène afin de les classer.

Tel que défini ci-dessus ce besoin impose une analyse avec les caractéristiques suivantes :

- approche à l'échelle de chaque milieu humide ;
- évaluation de l'état de fonctionnement vis-à-vis des enjeux environnementaux sociaux et des usages ;
- pressions ou difficultés liées à une volonté de conservation ou de restauration ;
- méthode apportant des solutions en matière de suivi et d'évaluation dans le temps de l'atteinte de l'objectif.

Un PGSZH doit être un outil vivant et évolutif. Il doit être un **outil de suivi et d'évaluation** actualisable facilement au fil des améliorations de connaissances et des interventions.

2.1.2 Choix de la méthodologie

Les méthodes de hiérarchisation les plus courantes reposent sur l'utilisation de **sommes pondérées** : pour un périmètre connu, un certain nombre d'indicateurs sont traduits sous forme de notes, et, dans le cas d'une méthode pondérée, chacune est ensuite pondérée en fonction de son degré d'importance pour la zone humide.

L'ensemble permet la hiérarchisation des zones humides en fonction de leur **note finale**, issue de l'agrégation des notes de chaque indicateur. Ces méthodes engendrent toutefois certaines problématiques :

- en débouchant sur une hiérarchisation unique, elles **ne permettent pas de s'adapter** aux objectifs ou enjeux particuliers ;
- ces méthodes traitent, de la même façon et en même temps, des choix politiques et des choix techniques ;
- ces **méthodes sont compensatoires** : une note très basse sur un indicateur peut être compensée par une ou plusieurs meilleures valeurs sur d'autres indicateurs. Ceci ne traduit donc pas la réalité du terrain, où certaines notes d'indicateurs se révèlent être rédhibitoires.

Le travail sur le PGS ZH a démarré dès 2020, mais une présentation du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Bourgogne Franche-Comté (BFC) a entraîné un changement fondamental de choix méthodologique dans le travail du SR3A. La méthodologie présentée permettant de répondre aux faiblesses identifiées ci-dessus. La faisabilité de son application au territoire du SR3A a été étudiée puis validée par la Commission Stratégie du SR3A comme vu plus haut.

2.2 Construction de l'outil d'aide à la priorisation des milieux humides de Bourgogne Franche-Comté

L'outil d'aide à la priorisation a été développé à partir de 2016 en réponse aux besoins des acteurs francs-comtois de valoriser les données d'inventaires pour élaborer des stratégies d'intervention.

Dès 2019 cet outil de hiérarchisation des milieux humides était opérationnel.

2.2.1 Principes de l'outil

L'outil d'aide à la priorisation des milieux humides est basé sur les 4 principes suivants :

a. Principe de non-agrégation globale

Afin de pouvoir répondre de manière spécifique aux besoins de chaque gestionnaire ou porteur de projet, l'outil d'aide à la priorisation des milieux humides se base sur une approche par **thématiques** reliées à des **objectifs**. Voir tableau 1 ci-dessous.

Il n'y a pas d'agrégation en une hiérarchisation unique. L'outil est donc adaptable aux objectifs des porteurs de projet.

b. Principe de déclinaison territoriale

L'outil d'aide à la priorisation des milieux humides ne propose volontairement pas d'analyse à l'échelle régionale. Il est adapté aux échelles de projet comme le territoire du SR3A.

c. Principe de séparation des choix techniques et politiques

La priorisation est faite en deux étapes :

- une étape **technique** où les **indicateurs** sont agrégés par différents calculs géomatiques ainsi que par du « dire d'expert » nécessitant des visites de terrain et des rencontres avec les acteurs locaux, visant à obtenir un classement objectif des milieux humides, appelée **hiérarchisation** ;
- une étape **politique** où les porteurs de projets choisissent leurs **objectifs** et le poids qu'ils leur donnent, appelée **priorisation**.

Thématique	Objectifs
Fonctions de régulation hydraulique	Préserver les zones contribuant à la régulation des crues
	Préserver les zones contribuant au soutien d'étiage et aux recharges de nappes
Fonctions d'épuration	Préserver les zones contribuant à la protection des captages
	Préserver les zones contribuant à la protection des masses d'eau
Fonctions écologiques	Préserver les milieux humides à forte valeur patrimoniale
	Préserver les milieux humides remplissant des fonctions biologiques majeures
Fonctions socio-économiques	Préserver les milieux humides avec un usage social
Atteintes	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par des atteintes hydrauliques
	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par l'artificialisation
	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par des usages agricoles intensifs
	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par des usages sylvicoles intensifs
	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par la pollution
	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par la présence d'espèces invasives
Menaces	Protéger les milieux humides de l'artificialisation
	Préserver les milieux humides de l'intensification des usages de productions de ressources biologiques
	Préserver les milieux humides de la pollution
	Préserver les milieux humides de la déprise
Faisabilité	S'appuyer sur la présence d'un gestionnaire
	S'orienter vers les secteurs peu morcelés foncièrement
	S'orienter vers les secteurs à statut public

Tableau 1: Thématiques et Objectifs de l'outil d'aide à la priorisation

d. Principe d'évolution

L'outil est évolutif et peut intégrer de nouvelles données ou de nouveaux protocoles. Ainsi, si des données plus récentes ou plus précises sont disponibles sur le territoire d'étude, elles peuvent être intégrées à l'outil pour être prises en compte dans l'analyse.

Par ailleurs, si de nouveaux protocoles permettent d'affiner une partie des calculs, ils pourront également être intégrés à l'outil.

L'outil d'aide à la priorisation des milieux humides se veut être un outil pragmatique utilisant les données existantes et valorisant les études conduites de longue date.

L'outil repose sur une analyse conjointe d'indicateurs à dire d'expert et sur des requêtes spatiales avec différentes tables géographiques de référence.

2.2.2 Les indicateurs mobilisés

Les indicateurs sont détaillés dans les tableaux 2, 3 et 4 pages suivantes.

Thématiques	Objectifs	Indicateurs à mobiliser	type d'analyse
Menaces	Protéger les milieux humides de l'artificialisation	Facteurs d'évolution	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
		Evolution de la tache urbaine sur le périmètre rapproché du site	Évolution de l'indicateur Rhomeo P08 sur 2 ans
	Préserver les milieux humides de l'intensification des usages de productions de ressources biologiques	Facteurs d'évolution	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
		Evolution des surfaces de 'cultures' déclarées à la PAC sur le périmètre rapproché du site	Évolution de l'indicateur Rhomeo P09 sur 2 ans
		Evolution des prairies temporaires au sein de la STH sur le périmètre rapproché du site	Evolution des surfaces de prairies temporaires sur le périmètre rapproché du MH sur 2 ans
	Préserver les milieux humides de la déprise	Facteurs d'évolution	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
		Evolution des surfaces déclarées à la PAC	Evolution des surfaces déclarées à la PAC sur le périmètre rapproché du MH sur 2 ans
		Présence d'habitats de friches	analyse descriptive
Faisabilité	S'appuyer sur la présence d'un gestionnaire	Forêts publiques	requête spatiale (présence de forêts publiques sur min 10% du MH)
		Natura 2000 avéré et projet	requête spatiale (site Natura 2000 sur min 10% du MH)
		Sites CEN	requête spatiale (site CEN sur min 10% du MH)
		Sites FDC	
		+ Sites SR3A (couche séparée)	requête spatiale (site FDC sur min 10% du MH)
		ENS avéré et projet	requête spatiale (ENS sur min 10% du MH)
		RNR	requête spatiale (RNR sur min 10% du MH)
	RNN	requête spatiale (RNN sur min 10% du MH)	
	S'orienter vers les secteurs peu morcelés foncièrement	Indice de morcellement foncier	Requête spatiale (calcul de l'Indice de Janusezski (1968) = $\sqrt{\text{SUM}(\text{ST_AREA}(\text{geom}))/\text{SUM}(\sqrt{\text{ST_AREA}(\text{geom})})}$)
	S'orienter vers les secteurs à statut public	Statut foncier	requête spatiale (intersection avec fichiers fonciers anonymisés 2017) % de parcelle public sur la ZH

Tableau 2: Indicateurs des Menaces et des Faisabilité

Thématiques	Objectifs	Indicateurs à mobiliser	type d'analyse
Atteintes	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par des atteintes hydrauliques	Perturbations hydrauliques / Facteurs gestion des eaux	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
		Ligne de rupture de pente artificielle	requête spatiale (intersection stricte avec les digues, levées ou talus issus des lignes orographiques de la BD TOPO)
		Prélèvements en eau	requête spatiale (ouvrage de prélèvement à moins de 50m du MH / prise en compte des volumes de prélèvement)
		cours d'eau linéaires	Indice de sinuosité calculé sur les tronçons de cours d'eau situés à moins de 50 m des milieux humides
		Présence d'une activité d'extraction	requête spatiale (activité d'extraction à moins de 100m du MH)
		Atteinte hydro-morpho	requête spatiale (présence à moins de 50m du MH)
	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par l'artificialisation	Infrastructures ou aménagement sur site	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
		Présence d'une tâche artificialisée sur le périmètre rapproché du site	indicateur Rhomeo P08
	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par des usages agricoles intensifs	Pratiques agricoles sur le MH	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
		Cultures impactantes situées Dans un périmètre rapproché du site	indicateur Rhomeo P09
	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par des usages sylvicoles intensifs	Pratiques sylvicoles	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
		zone boisée	requête spatiale (e zone boisée sur min 10 % du MH)
		Habitat naturel = plantation	analyse descriptive
	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par la pollution	STEP	requête spatiale (STEP à moins de 50m du MH)
		Sites pollués	requête spatiale (site pollué sur min 10% du MH)
		IROP (Registre des Emissions polluantes)	requête spatiale (installation pouvant rejeter des polluants à moins de 50 m du MH)
		Pollutions et nuisances	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par la présence d'espèces invasives	Présence d'espèces floristiques ou faunistiques exotiques	analyse faite à partir de la liste des espèces présentes sur le MH (requête spatiale faite par Sigogne)
		Présence d'espèces invasives	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)

Tableau 3: Indicateurs des dégradations/atteintes

Thématiques	Objectifs	Indicateurs à mobiliser	type d'analyse
Fonctions de régulation hydraulique	Préserver les zones contribuant à la régulation des crues	EAIIP	requête spatiale (EAIIP sur min 10% du MH)
		Aléa des PPRI	requête spatiale (aléa sur min 10% du MH)
		Zonage des PPRI	requête spatiale (zonage sur min 10% du MH)
		Fréquence de crue	requête spatiale (zonage sur min 10% du MH)
		TRI (territoires à risques important) : SDAGE	requête spatiale (TRI sur min 10% du MH)
	Fonctions hydrauliques	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)	
Préserver les zones contribuant au soutien d'étiage et aux recharges de nappes	Ressource stratégique : ZIA	requête spatiale (ZIA sur min 10% du MH)	
	Ressource stratégique : ZIF	requête spatiale (ZIF sur min 10% du MH)	
	Fonctions hydrauliques	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)	
Fonctions d'épuration	Préserver les zones contribuant à la protection des captages	BAC (bassin d'alimentation de captage prioritaire)	requête spatiale (BAC sur min 10% du MH)
		ZAR (Zones d'Actions Renforcées) issues des BAC	requête spatiale (ZAR sur min 10% du MH)
		Périmètre de protection de captages non prioritaires	requête spatiale (périmètre sur min 10% du MH)
		Périmètre de protection de captages prioritaires	requête spatiale (périmètre sur min 10% du MH)
		Fonctions hydrologiques	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
	Préserver les zones contribuant à la protection des masses d'eau	Connexion au réseau hydrographique (cours d'eau et lacs)	requête spatiale (élément du réseau hydrographique à moins de 100m du MH / le tampon intersecte 10% min du MH)
		Connexion à une masse d'eau souterraine affleurante	requête spatiale (masse d'eau à moins de 100m du MH / le tampon intersecte 10% min du MH)
		Zones vulnérables aux nitrates	requête spatiale (vulnérabilité sur min 10% du MH)
Fonctions hydrologiques	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)		
Fonctions écologiques	Préserver les milieux humides à forte valeur patrimoniale	Espèce patrimoniale	analyse faite à partir de la liste des espèces présentes sur le MH (requête spatiale faite par Sigogne)
		Habitat patrimonial	analyse descriptive (données issues de la BDMH)
		Présence d'un zonage patrimoniale (ZNIEFF 1, APPB, Site Ramsar)	requête spatiale (zonage patrimoniale sur min 10% du MH)
	Préserver les milieux humides remplissant des fonctions biologiques majeures	Densité de MH du secteur	calcul de densité à partir d'un maillage du territoire d'1km/1km (surface de MH sur surface de la maille)
		Fonctions biologiques	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
Fonctions socio-économiques	Préserver les milieux humides avec un usage social	Sites classés	requête spatiale (site classé sur min 10% du MH)
		Sites inscrits	requête spatiale (site inscrit sur min 10% du MH)
		Infrastructures de loisirs	requête spatiale (infrastructure à moins de 50m du MH)
		PDIPR	requête spatiale (sentier PDIPR à moins de 50m du MH)
		Sites avec sentiers d'interprétation	requête spatiale (sentier d'interprétation à moins de 50m du MH)
		Fonctions socio-économiques	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)
		Activités	analyse descriptive (donnée à dire d'expert)

Tableau 4: Indicateurs des Fonctions

2.2.3 Fonctionnement du modèle MR_Sort

L'outil d'aide à la décision des milieux humides est un modèle basé sur une **version simplifiée d'ELECTRE TRI appelée MR-SORT** (Majority Rules Sorting Method).

La méthode ELECTRE TRI est préconisée pour les problématiques de tri ou d'affectation. Le principe de la méthode est d'assigner un ensemble d'alternatives à des catégories ou classes bien définies.

**Les zones humides sont ainsi catégorisées en quatre classes :
Très Prioritaire, Prioritaire, Peu Prioritaire Non Prioritaire.**

2.2.4 Résumé de la Méthode

La figure 1 page suivante résume les étapes amenant à la hiérarchisation. Il permet de mieux appréhender la partie 3.

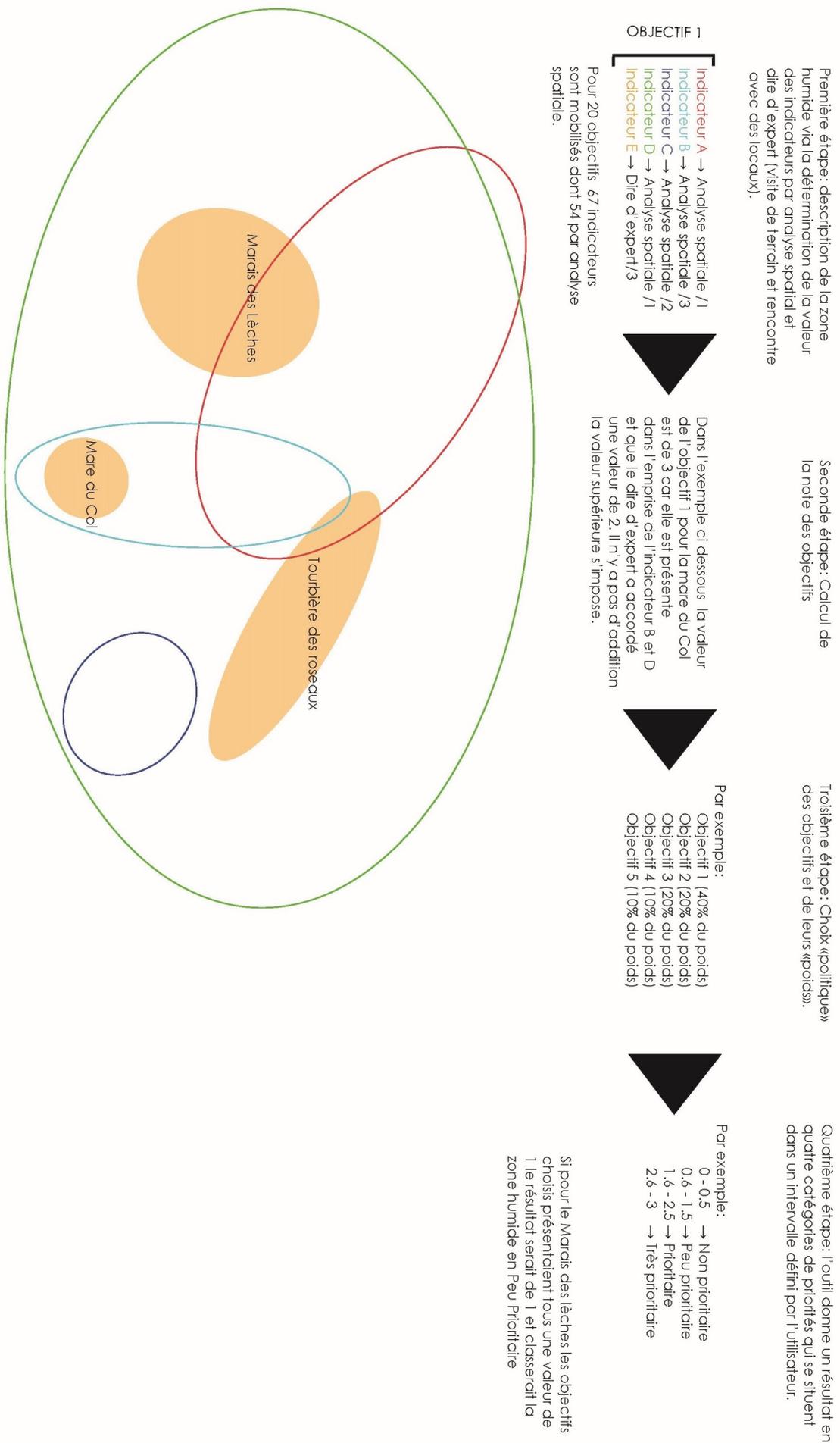


Figure 1: Résumé du processus de hiérarchisation
 Plan de gestion stratégique des zones humides

3. Application de la méthodologie au SR3A

3.1 Mode projet

L'application de cette méthode a été rendue possible par l'implication de l'ensemble du personnel du SR3A via leurs connaissances thématiques (SAGE, quantitatif, qualitatif, biodiversité, zone humide...) ou territoriale.

Un travail géomatique conséquent a été réalisé en interne pour compléter les indicateurs nécessitant des agrégations, requêtes spatiales... mais surtout pour homogénéiser les données de la Région AURA avec celles de BFC (différence d'organisation, de structure, d'échelle spatiale ou temporelle).

Le SR3A a également bénéficié de l'appui de Manon Gisbert, coordinatrice du Pôle Milieux Humides BFC pour l'aide à la prise en main de la méthode et de l'outil.

Une stagiaire a également été recrutée de mars à septembre 2023 pour mettre à jour l'inventaire des zones humides du bassin-versant du Suran dont les lacunes avaient été pointées par la Commission Stratégie du SR3A. Elle a été accompagnée par le personnel du Comité Départemental en faveur des Zones Humides du Jura dont il faut saluer le travail.

3.2 Formulation de la problématique

Les « porteurs de projets », ici les membres du Comité de Pilotage, définissent leurs besoins et leurs questionnements en se servant des objectifs vus dans le tableau 1.

Le principe est d'interroger l'outil en formulant une question qui agrège jusqu'à cinq objectifs.

3.3 Tri des objectifs

Un « poids » sur 10 va être accordé à chaque objectif selon l'importance définie par les porteurs de projet.

Le porteur de projet peut ne retenir qu'un seul objectif. L'outil fournit alors une représentation cartographique visuelle et facile d'interprétation.

Après ces étapes de formulation de la problématique et de définition du poids une carte de priorisation et un tableau associé peuvent être générés.

3.3.1 Adaptation de l'outil au cadre du SR3A

La plus grande adaptation est liée à l'**interrégionalité** du territoire, la base de données du CEN BFC et autres requêtes spatiales ne couvrant évidemment pas la région AURA.

Par ailleurs, ayant pu profiter de retours d'expériences, nous avons abandonné **13 indicateurs**, qui semblaient peu pertinents aux regards des développeurs.

a. Limites

La **connaissance des zones humides** était encore hétérogène sur le territoire du SR3A.

Cet état de fait a amené la Commission Stratégie du SR3A à valider le recrutement d'un stagiaire en 2023 afin d'harmoniser les données, notamment celles du Suran Jurassien.

D'autre part, comme pour toute méthode d'analyse à large échelle réalisée à l'aide d'outils géomatiques, une **relecture technique des résultats est indispensable**. Des biais méthodologiques sont en effet inévitables, et impliquent de corriger – à la marge – les catégories attribuées à certains sites. Ainsi un bassin autoroutier ou une carrière en activité peuvent se retrouver dans la classe « Très Prioritaire ».

b. Tests et résultats des tests

Comme vu plus haut la Commission Stratégie a souhaité la réalisation d'une Version 0 afin de tester la méthode développée par le CEN BFC.

Le tableau ci-dessous résume les étapes ayant amené la Commission Stratégie à retenir trois ensembles de zones humides pour la réalisation d'une étude de faisabilité, et à élargir cette étude aux milieux non prioritaires situés à proximité immédiate.

Phase :	Modélisation			CS 25/07/22	Retour de Terrain Août 2022			CS 09/09/22	
Axe	Nombre de site Très Prioritaire	Déjà en gestion	Différence	Retenus pour visite de terrain	Faisabilité Nulle (contrainte foncière)	Intérêt Nul (milieu sec)	Intérêt Moyen (faible surface, peu de levier d'action)	Retenus pour étude faisabilité	Ajoutés pour étude faisabilité
Restauration	102	52	50	38	9	6	11	12	12
Conservation	22	12	10	10	0	1	0	9	0

Tableau 5: Étapes de sélection des Milieux Humides retenues par la Version 0 du PGS ZH

Le Comité Technique a ainsi jugé concluante l'utilisation de cette méthode. Elle a pointé trois ensembles de zones humides orphelines de gestion et au carrefour des enjeux de l'eau et des pressions s'y exerçant et qui étaient jusque là passées sous les radars.

Voir figure 2 et tableau 6 ci-après. Les cartes à l'échelle du SR3A n'étant guère lisibles le lecteur est invité à cliquer sur le lien ci après afin de se rendre sur le portail cartographique du SR3A puis de sélectionner la carte l'intéressant. [Voir carte 1 « Sites retenus par la Version 0 du PGSZH »](#).

Commune	Identifiant Grand site	Surface en hectare	Nom du site	Surface en hectare
Brion	1 / Milieu Humide des Trois Rivières	66,97	Mare du Champ Furrez	0,19
			Bois humide du Champ Furrez 1	0,95
			Bois humide du Champ Furrez 2	8,44
			Bois humide du Champ Furrez 3	1,49
			Bois humide du Champ Furrez 4	1,35
Béard-Géovreissiat			Prairies et bois humides de la Cluse Nord	43,64
Brion/Montréal la Cluse			Prairies et bois humides de la Cluse Sud	10,91
Port				
Ambérieu en Bugey / Douvres	2 / Milieu Humide de Fangoux	30	Forêt alluviale de Fangoux	23,85
Saint-Vulbas	3 / Milieu Humide des Résurgences de la Plaine de l'Ain	61,41	Zone humide de carre Rochaix	0,55
			Ripisylve de la Grange Meysson	5,6
			Ruisseau du Polon	4,23
			Forêt de Marcilleux nord	3,94
			Forêt de Marcilleux sud	19,19
			Bois humide de Saint-Vulbas	4,42
			Bois humide des Setives nord	2,13
			Bois humide des ruines du Moulin de la Serre	1,81
			Bois humide des Setives sud	4,74
			Bois humide de Marcilleux	3,7
Lagnieu			Bois humide du Polon	4,03
			Bois humide de Proulieu	2,72
			Marais de Vergnes	7,19
			Plans d'eau de Proulieu	0,47
			Marais du Riou	2,84

Tableau 6: Sites retenus par le PGSZH V0

Afin d'assurer des espaces de gestion cohérent au niveau du fonctionnement des milieux des sites écartés par l'outil ont été tout de même retenus de même que les cours d'eau traversant ces milieux.

c. Suites données

Lors de l'automne 2022 les communes concernées ont été rencontrées afin de leur proposer de réaliser un diagnostic de ces sites en 2023 afin d'envisager la réalisation de plan de gestion en 2024.

L'ensemble des communes a répondu favorablement à cette sollicitation et le programme proposé est en cours de réalisation.

La même démarche sera adoptée pour la Version 1 du PGSZH.

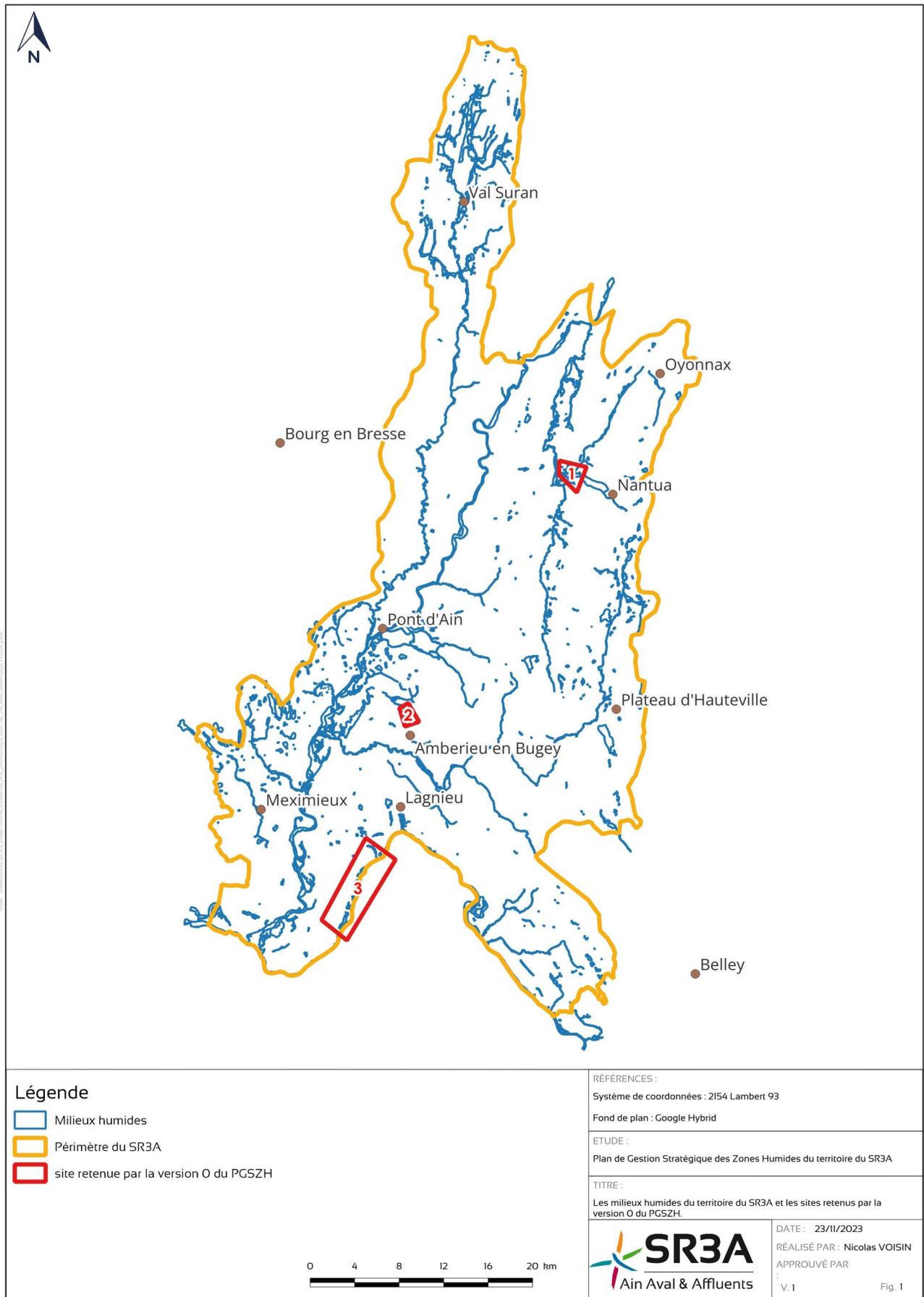


Figure 2: Les milieux humides du territoire du SR3A et les sites retenus par la version 0 du PGS ZH.

4. Diagnostic

4.1 Données entrantes

Comme vu plus haut, le diagnostic, et lors de la révision du PGS ZH le suivi, se basent sur une couche d'information géographique liée à une base de données.

Les entités géographiques sont issues pour la partie aindinoise de l'inventaire des zones humides réalisé pour le compte du Département par le Conservatoire d'Espace Naturel en 2011 modifié par les visites de terrain des agents du SR3A depuis cette date. Pour la partie du Suran Jurassien l'inventaire a été réalisé en 2023 par une stagiaire du SR3A.

Ce sont 946 entités différentes qui sont recensées. Les plus petites correspondent à des mares de quelques mètres carrés tandis que certains systèmes alluviaux de la Rivière d'Ain couvrent pratiquement 500 hectares. [Voir carte 2 « Inventaire SR3A des zones humides au 13 décembre 2023 » sur le portail cartographique du SR3A.](#)

Les indicateurs liés à ces entités géographiques ont été calculés par le géomaticien du SR3A ou remplis par le personnel de terrain du SR3A dans le cas des « dire d'expert ». Le détail de ces calculs est indiqué dans les tableaux 2, 3 et 4.

4.2 L'occupation du sol sur le territoire du SR3A

Le territoire du SR3A s'étend sur 1 785 kilomètres carrés. L'occupation du sol est composée d'espaces agricoles (36 %) et urbanisés (2 %) mais surtout de forêts et de milieux semi-naturels (55 %). [Voir carte 3 « Occupation du sol du territoire du SR3A » sur le portail cartographique du SR3A.](#)

Les milieux humides occupent 8 690 hectares soit 4,9 % de la surface du territoire du SR3A dont environ 315 kilomètres de linéaire de cours d'eau principaux.

En comparaison l'occupation du sol du territoire voisin de la Communauté de Communes Bugey Sud présente 12 % de milieux humides, le département de l'Ain 8 % et à l'échelle nationale 4 %.

Ce territoire rural présente une densité de milieux humides faible par rapport à ses voisins mais dans la moyenne haute nationale.

4.3 Les grands types de milieux humides

Le territoire du SR3A présente une forte diversité de milieux humides. Voir figure 3 et 4 ci-après et la [carte 4 « Les grands types de milieux humides du territoire du SR3A »](#) sur le portail cartographique du SR3A. Les ellipses indiquent les zones de fortes densités d'un type de milieu.

Nous y retrouvons la plupart des milieux intérieurs recensés par la typologie globale des milieux humides¹ définie par le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau :

- Code 5 « **Bordure de cours d'eau et plaines alluviales** ». Ce sont les milieux alluviaux, des sources jusqu'aux larges méandres et îlots de la Rivière d'Ain. Il s'agit de zones humides situées le long d'un cours d'eau ayant une relation permanente ou non avec les eaux du cours d'eau. On peut distinguer les zones humides liées au lit mineur inondé quasiment en permanence et les zones humides liées au lit majeur inondé saisonnièrement comme les annexes alluviales. La Rivière d'Ain, ses annexes et principaux affluents sont présents dans cette catégorie qui recense pratiquement 60 % de la surface des milieux humides pour 30 % des entités.

- Code 7 « **ZH de montagne/colline** ». Zones humides, souvent de petite ou moyenne taille, dispersées et localisées dans les régions montagneuses ou de collines. Ces zones sont alimentées en eau par des débordements de ruisseaux, ou par des ruissellements d'eaux superficielles. Certaines ne sont alimentées que par les pluies. L'essentiel des zones humides présentes sur le versant montagneux en rive gauche de la Rivière d'Ain est recensé dans cette catégorie.

- Code 8 « **Région d'étang** ». Désigne une zone comprenant plusieurs plans d'eau, les marais associés et les territoires entre les plans d'eau. La zone comporte un réseau hydrologique plus ou moins important. Les étangs sont souvent issus d'un aménagement pour la pisciculture. Sur le territoire du SR3A l'écrasante majorité des sites correspondant à ce code se situe dans la Dombes. Il représente 7 % de la surface pour 9 % des entités.

- Code 9 « **Bordure de plan d'eau** ». Désigne soit un plan d'eau douce peu profond et les marais associés, soit les marais associés à un plan d'eau profond. Faute de mieux le Lac de Nantua a été classé dans cette catégorie qui ne recense qu'à peine plus de 2 % de la surface totale des milieux humides pour 4 % du nombre d'entités.

- Code 10 « **Marais et landes humides de plaines et plateaux** ». Zones humides localisées dans des dépressions de plaines ou de plateaux naturellement mal drainés, pouvant être exondés à certaines périodes. Elles sont déconnectées des cours d'eau et souvent alimentées par des nappes. La différence avec le code 7 est mince. Ces deux codes réunis sont la troisième catégorie en termes de surface avec près de 13 % mais la première en nombre d'entités, presque un tiers. Cela souligne des surfaces parfois très réduites.

- Code 11 « **Zones humides ponctuelles** ». Ce sont des zones humides isolées, des mares ou des petits plans d'eau plus ou moins stagnants, permanents ou temporaires, d'origine

¹ <https://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:767:::referentiel:3.1:html#tabs-informations>

anthropique ou naturelle. Elles sont réparties relativement équitablement sur le territoire avec une densité un peu plus forte en Dombes et moindre sur les versants. En lien avec leur taille elles ne représentent que 0,4 % de la surface mais presque 8 % des entités.

- Code 12 « **Marais aménagés dans un but agricole** ». Désigne des zones humides aménagées pour la culture et/ou l'élevage, y compris extensif. Ces zones sont souvent drainées et comportent parfois des ouvrages permettant de gérer les alimentations et/ou les évacuations d'eaux douces. Les prairies humides du Suran sont très largement majoritaires dans cette catégorie qui est la deuxième en termes de surface avec plus de 15 % pour seulement 10 % des entités. Cela souligne que ces milieux sont souvent d'une surface importante.

- Code 13 « **ZH artificielle** ». Les mares précédentes auraient pu se retrouver dans cette catégorie mais nous n'y incluons que les carrières, bassins d'épuration ou de rétention. En lien avec l'exploitation de gravière c'est un milieu que l'on trouve bien représenté en bord de rivière d'Ain. Ce sont respectivement 5 % de la surface et 6 % des entités qui sont dans cette catégorie.

Code SDAGE	5	7	8	9	10	11	12	13	total
	Bordure CE et plaines alluviales	ZHI de montagne /colline	Région d'étang	Bordure de plan d'eau	Marais et landes humides de plaines et plateaux	Zones humides ponctuelles	Marais aménagés dans un but agricole	ZH artificielle	
Nombre d'entité	284	236	83	37	76	70	101	59	946
%	30,02	24,95	8,77	3,91	8,03	7,40	10,68	6,24	
ha	4996,56	804,87	635,37	215,62	278,8	34,67	1339,45	385,49	8690,83
km ²	49,97	8,05	6,35	2,16	2,79	0,35	13,39	3,85	86,91
%	57,49	9,26	7,31	2,48	3,21	0,40	15,41	4,44	

Tableau 7: Les milieux humides du SR3A selon la typologie SDAGE

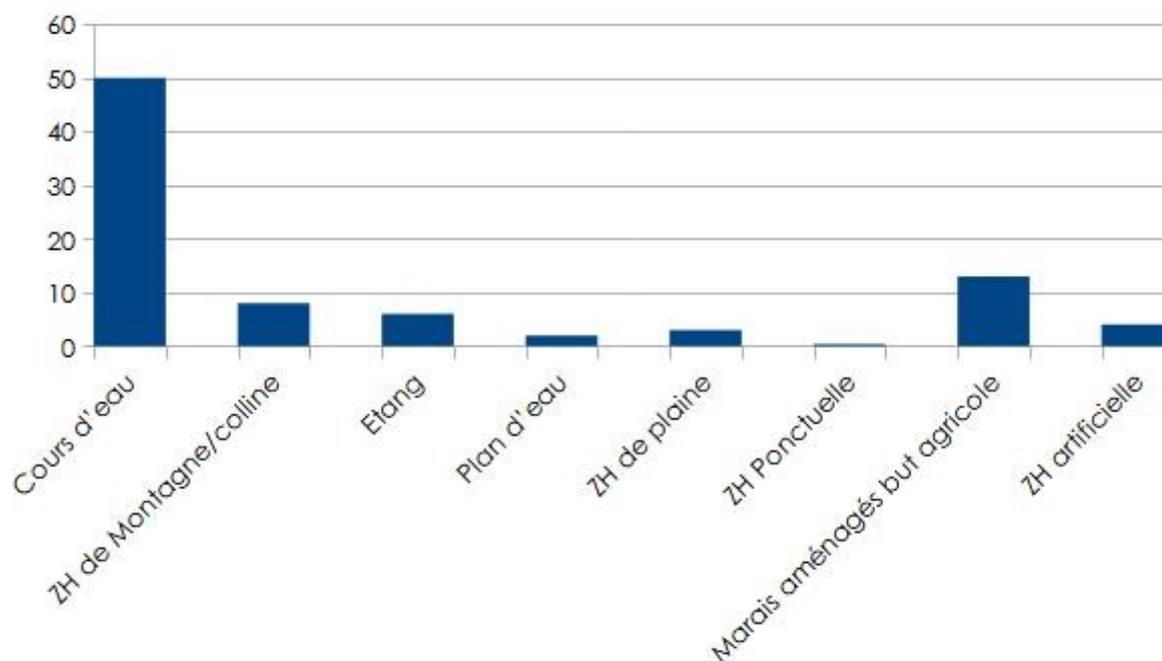


Figure 3: Surface en kilomètres carré des ZH du territoire du SR3A selon la typologie SANDRE

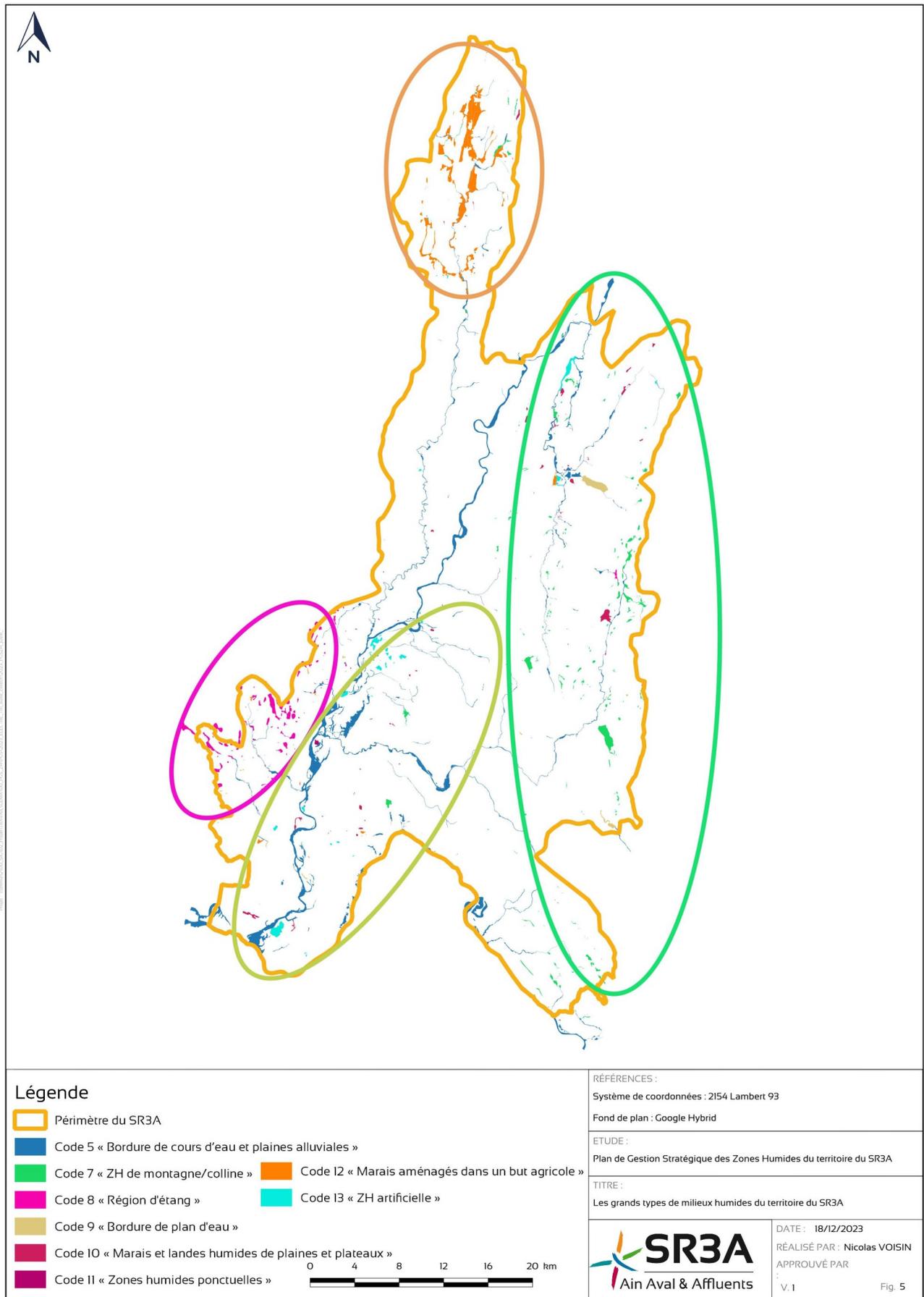


Figure 4: Les grands types de milieux humides du territoire du SR3A

4.4 État des lieux de la gestion

La gestion « moderne » démarre au tournant des années 1990 avec une nouvelle génération de syndicats de rivière mais aussi l'implication d'associations comme le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Gestionnaire	surface en ha	% de surface totale MH	Nombre d'entité	% des entités
Site orphelin	6803,18	78,28 %	746	78,86 %
SR3A	739,6	8,51 %	98	10,36 %
CC Dombes	611,52	7,04 %	72	7,61 %
CEN	386,46	4,45 %	27	2,85 %
HBA	144,41	1,66 %	1	0,11 %
ARTEN	3,76	0,04 %	1	0,11 %

Tableau 8: État de la gestion des milieux humides du territoire du SR3A

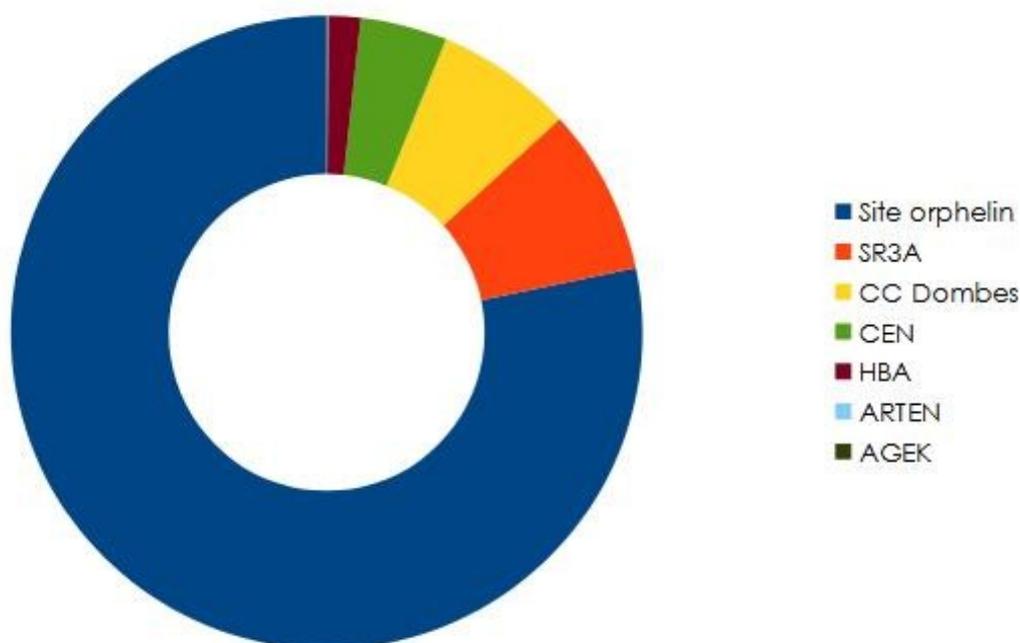


Figure 5: État de la gestion des milieux humides du territoire du SR3A

Pratiquement 80 % de la surface totale et des entités est orpheline de gestion. Derrière ce terme il faut comprendre l'absence d'un document de planification mais ce n'est pas pour autant que ce sont des zones forcément ignorées de la gestion.

Ainsi sur ces 68 km² orphelins 50 sont des cours d'eau et font l'objet de la procédure Espace de Bon Fonctionnement (EBF). Les EBF ont pour objet de favoriser la mise en œuvre d'une gestion intégrée tenant compte des différents usages dans l'espace ainsi délimité. Ils entrent pour tout ou partie dans les trames verte, bleue et turquoise et contribuent ainsi à leurs objectifs.

Exception faite de la Communauté de Communes de la Dombes et du Conservatoire d'Espaces Naturels les autres gestionnaires ne sont présents que de façon anecdotique.

La Communauté de Communes de la Dombes est l'animateur du site éponyme. Elle doit faire face au constat de la perte de biodiversité. Son objectif est de trouver avec tous les acteurs locaux des solutions pérennes qui aboutissent au maintien des productions locales et de la biodiversité. Il s'agit essentiellement d'un rôle de médiateur pour trouver des solutions et de coordinateur des actions.

Le PGS ZH n'a pas vocation à s'imposer à la procédure EBF ou Natura 2000 mais à pointer les zones d'intérêt à l'intérieur de ces périmètres. Il aide également le GEMAPIEN à prendre en compte les milieux humides « déconnectés » des cours d'eau.

4.5 Les fonctions

A noter que le terme Fonction utilisé par la méthodologie est un terme mathématique, il couvre de véritables fonctions (régulation des crues ...) mais aussi des services (captage ...) et des valeurs (patrimoine ...).

Comme vu plus haut la « note » des Fonctions/Dégradations/Menaces/Faisabilité ci-dessous est calculée grâce aux indicateurs des tableaux 2, 3 et 4.

Les histogrammes et tableaux ci-dessous nous montrent que les fonctions de :

- régulation des crues sont très bonnes pour deux tiers de la surface des milieux humides du SR3A mais moins d'un tiers des entités,
- soutien d'étiage et de recharge des nappes sont très limités,
- protection des captages le sont à peine plus,
- protection des masses d'eau sont bonnes et très bonnes pour plus de 90 % de la surface et deux tiers des entités,
- valeur patrimoniale et d'intérêt biologique sont bonnes et très bonnes pour près de 90 % des surfaces mais la moitié des entités seulement,
- valeur socio-économique sont également bonnes et très bonnes pour plus de 90 % de la surface et 80 % des entités,

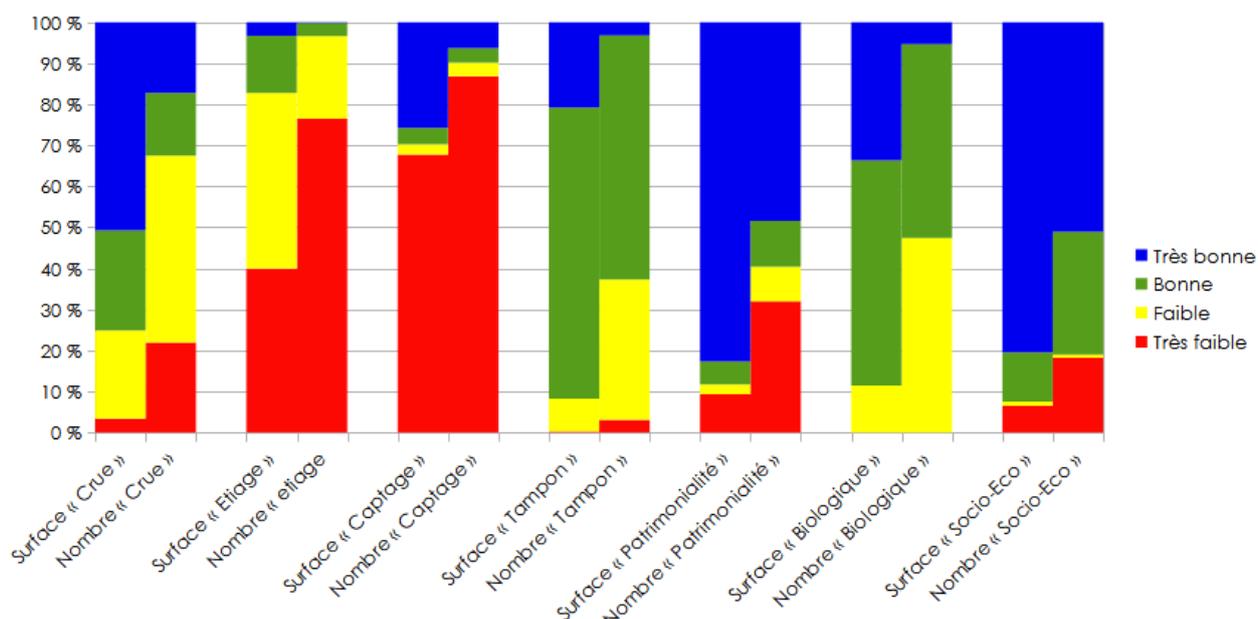


Figure 6: Surface en km² et nombre d'entités par classe et valeur des fonctions

Fonction	Crue		Étiage		Captage		Tampon		Patrimonialité		Biologique		Socio-Eco	
	Km ²	Nmb												
Très faible	2,9	207	34,7	723	58,9	821	0,2	29	8,1	302	0,0	0	5,6	172
Faible	18,7	431	37,2	191	2,1	31	7,0	324	2,1	80	9,9	448	0,9	8
Bonne	21,2	145	12,1	30	3,5	34	61,7	562	4,8	106	47,8	447	10,5	283
Très bonne	44,1	163	2,9	2	22,4	60	18,1	31	71,9	458	29,3	51	70,0	483

Tableau 9: Surface en km² et nombre d'entités par classe de fonction

Ainsi ce sont les zones humides de grandes superficies qui assurent le plus de fonctions.

Voir sur le portail cartographique du SR3A :

[- carte 5 « Classe de valeur de la fonction régulation des crues »](#)

[- carte 6 « Classe de valeur de la fonction soutien d'étiage et recharge de nappe »](#)

[- carte 7 « Classe de valeur de la fonction protection des captages »](#)

[- carte 8 « Classe de valeur de la fonction protection des masses d'eaux »](#)

[- carte 9 « Classe de valeur de la fonction patrimonialité »](#)

[- carte 10 « Classe de valeur de la fonction biologique »](#)

[- carte 11 « Classe de valeur de la fonction socio-économique »](#)

4.6 Les dégradations

Les histogrammes et tableaux ci-dessous nous montrent que les dégradations liées à :

- l'hydraulique (drainage, rectification...) sont très importantes pour plus de la moitié de la surface des milieux humides du SR3A mais moins de 20 % des entités ;
- l'artificialisation concernent de faibles surfaces mais près de 10 % des entités, les petites zones humides sont donc plus impactées ;
- l'agriculture concernent plus de la moitié de la surface pour un tiers des entités ;
- la sylviculture sont très importantes pour environ 10 % des surfaces et du nombre d'entités : cela concerne les peupleraies en plaine et les résineux en zone de montagne ;
- la pollution concerne encore un tiers des surfaces mais deux fois moins de sites ;
- la présence d'espèces invasives impactent fortement plus de 50 % des surfaces mais à peine plus de 10 % des sites.

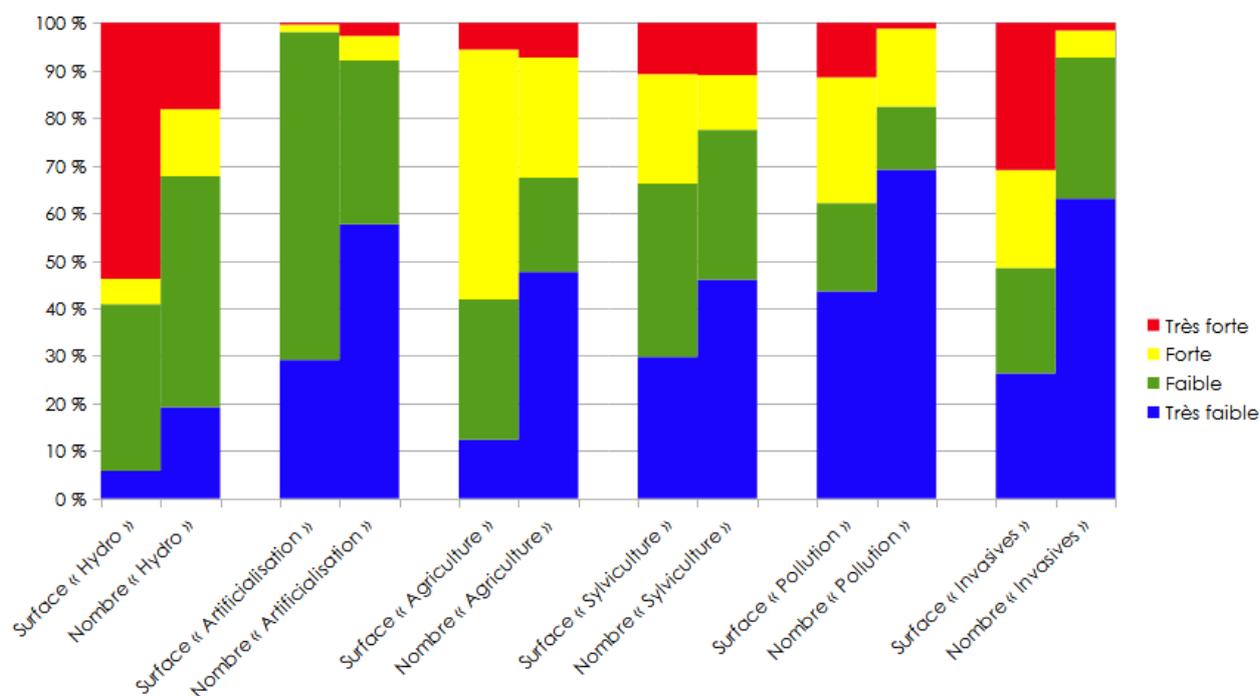


Figure 7: Surface en km2 et nombre d'entités par classe et type de dégradation

DEGRADATION	Hydraulique		Artificialisation		Agriculture		Sylviculture		Pollution		Invasives	
	Km ²	Nmb	Km ²	Nmb	Km ²	Nmb	Km ²	Nmb	Km ²	Nmb	Km ²	Nmb
Très faible	5,0	181	25,3	545	10,7	450	25,8	435	37,8	654	22,9	596
Faible	30,5	460	60,0	326	25,6	188	31,7	298	16,2	125	19,2	281
Forte	4,6	133	1,4	49	45,7	239	20,0	109	23,0	155	17,9	54
Très forte	46,8	172	0,3	26	4,9	69	9,4	104	10,0	12	27,0	15

Tableau 10: Surface en km2 et nombre d'entités par classe de dégradations

Ce sont donc également les zones humides de grandes superficies qui subissent le plus de dégradation.

Voir sur le portail cartographique du SR3A :

[- carte 12 « Niveau de dégradations hydrauliques »](#)

[- carte 13 « Niveau de dégradations lié à l'artificialisation »](#)

[- carte 14 « Niveau de dégradations lié à l'agriculture »](#)

[- carte 15 « Niveau de dégradations lié à la sylviculture »](#)

[- carte 16 « Niveau de dégradations lié à la pollution »](#)

[- carte 17 « Niveau de dégradations lié aux Espèces Exotiques Envahissantes »](#)

4.7 Les menaces

Malgré l'inscription aux documents d'urbanisme les zones humides sont encore menacées par l'artificialisation du territoire pour la moitié de la surface mais moins de 20 % des entités.

Les menaces d'extension de l'agriculture intensive concernent des proportions très similaires.

A l'inverse l'abandon par l'agriculture traditionnelle (fauche, pâturage) de ces milieux concerne environ 25 % des surfaces pour moins de 10 % des entités.

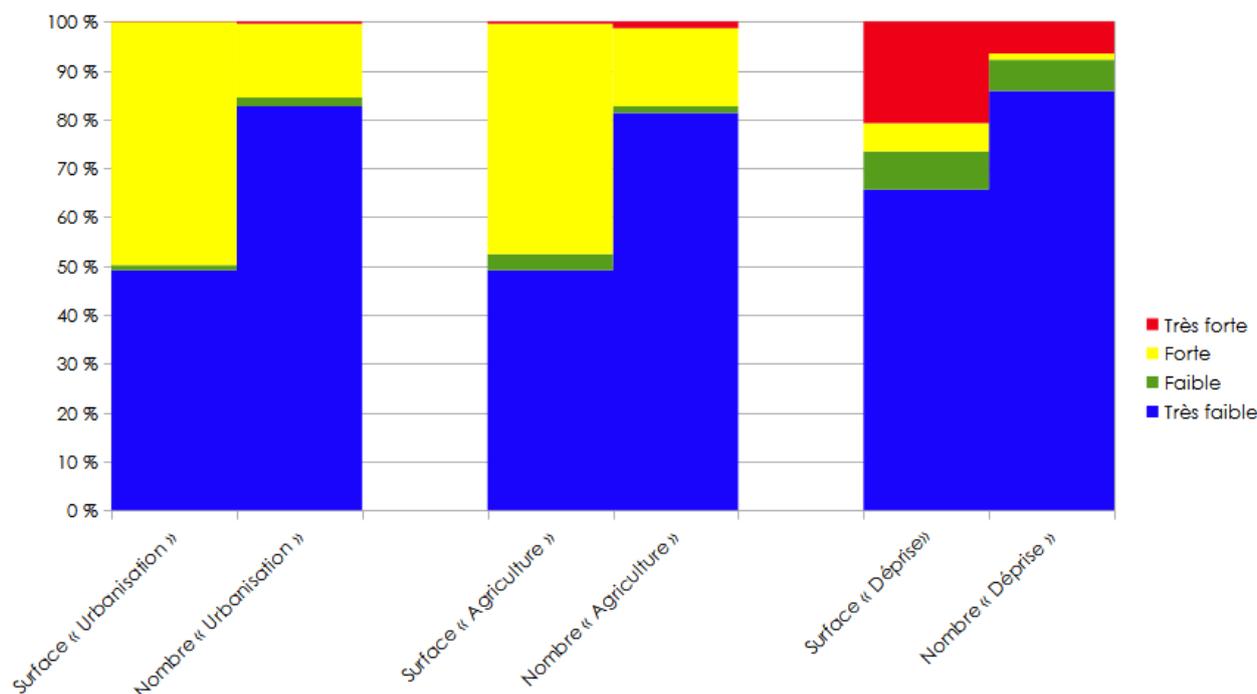


Figure 8: Surface en km² et nombre d'entités par classe et type de menace

MENACE	Urbanisation		Agriculture		Déprise	
	Km ²	Nmb	Km ²	Nmb	Km ²	Nmb
Très faible	42,69	782	42,66	769	57,03	812
Faible	0,93	17	2,90	13	6,79	60
Forte	43,30	143	41,01	151	5,03	12
Très forte	0,04	4	0,39	13	18,11	62

Tableau 11: Surface en km² et nombre d'entités par classe de menace

Ce sont toujours les zones humides de grandes superficies qui demeurent les plus menacées même si les petites sont les plus susceptibles de disparaître.

Voir sur le portail cartographique du SR3A :

[- carte 18 « Menace lié à l'artificialisation »](#)

[- carte 19 « Menace lié à l'intensification des usages de productions de ressources biologiques »](#)

[- carte 20 « Menace lié à la déprise agricole »](#)

4.8 La faisabilité

La note présence d'un « Gestionnaire » est supérieur au chiffre de 20 % vu plus haut, cela s'explique par le fait que l'outil considère des zones comme gérées, les RNN par exemple, alors qu'il n'y a pas de document de planification.

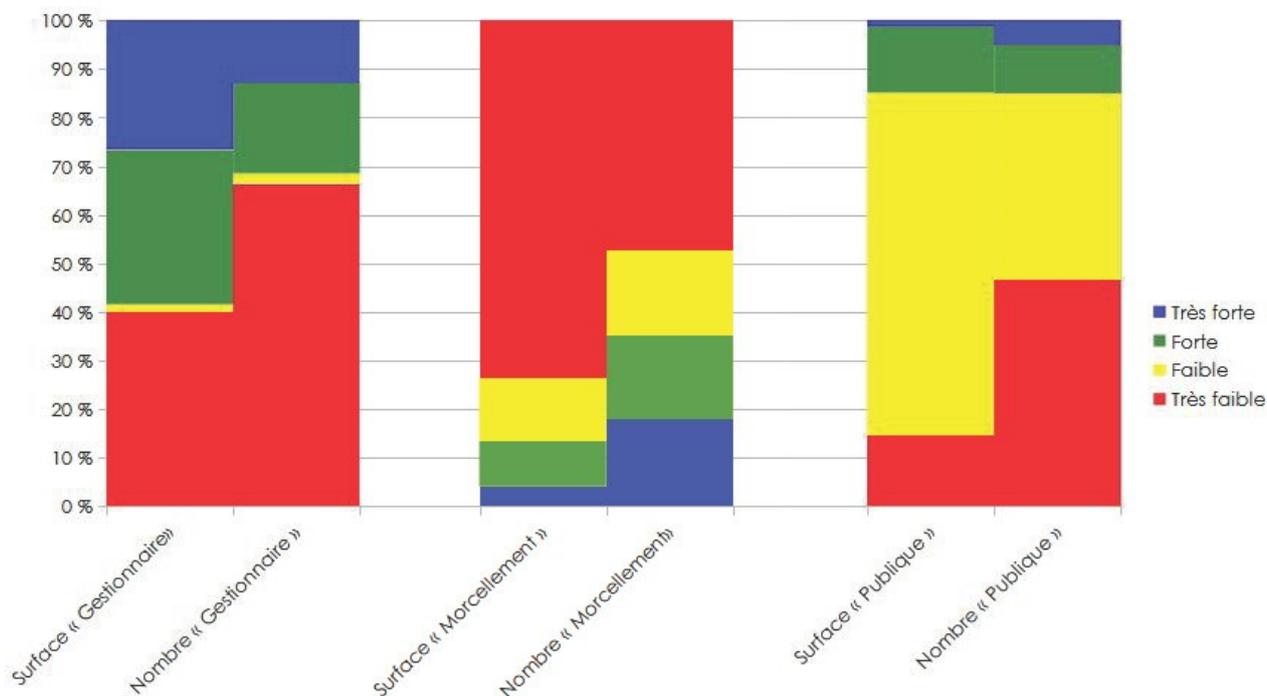


Figure 9: Surface en km2 et nombre d'entités par classe et type de faisabilité

FAISABILITE	Gestionnaire		Morcellement		Publique	
	Km ²	Nmb	Km ²	Nmb	Km ²	Nmb
Très faible	34,8	628	3,6	181	12,7	441
Faible	1,3	20	8,1	177	61,3	363
Forte	27,7	176	11,4	179	12,0	94
Très forte	23,1	122	63,9	406	1,0	48

Tableau 12: Surface en km2 et nombre d'entités par classe de faisabilité

Le parcellaire des zones humides du territoire du SR3A est compliqué pour les gestionnaires car majoritairement privé et très morcelé. Pour rajouter de la complexité les successions ne se font souvent pas sur ces zones « sans valeur ».

Cet état de fait est regrettable puisque le meilleur levier pour la restauration ou la conservation reste la maîtrise foncière.

La volonté du SR3A de développer une stratégie foncière apparaît ici dans toute son importance. Le début de l'année 2024 devrait voir la mise au point de cette stratégie.

Voir sur le portail cartographique du SR3A :

[- carte 21 « Faisabilité liée à la présence d'un gestionnaire »](#)

[- carte 22 « Faisabilité liée au morcellement foncier »](#)

[- carte 23 « Faisabilité liée au statut public du foncier »](#)

5. La version 1 du PGS ZH

Comme vu plus haut lors du premier Comité Technique les participants ont souhaité intégrer un maximum de partenaires à un Comité de Pilotage dans le but de réaliser non le PGS ZH du SR3A mais celui du territoire.

5.1 Composition du Comité de Pilotage

Ce sont en tout 43 acteurs du territoire qui ont été invités. Voir la liste tableau 14. Le taux de retour de 40 % a été décevant. Certains domaines sont mêmes absents. Dix-neuf questions ont été formulées. La « part » des différents domaines dans la hiérarchisation globale est assez révélatrice d'une réalité de terrain du Gemapien : sur les marais, ce dernier rencontre essentiellement des chasseurs et membres d'associations naturalistes. Si le PGS ZH avait été plus orienté « rivière », on aurait pu imaginer qu'un autre constat aurait été dressé. La complémentarité avec la procédure EBF, qui intègre également la Trame Turquoise, est ainsi mise en lumière.

Domaine	Nombre d'invitations	Part dans les invitations	Nombre de réponses	Taux de retour	Nombre de questions posées	« Part » dans la hiérarchisation globale
Agriculture	5	12 %	1	20 %	1	5 %
Association naturaliste	7	16 %	3	43 %	5	26 %
Département	2	5 %	2	100 %	1	5 %
Chasse	3	7 %	2	67 %	3	16 %
Éducation à l'environnement	2	5 %	0	0 %	0	0 %
Forestier privé	3	7 %	0	0 %	0	0 %
Forestier public	2	5 %	1	50 %	1	5 %
GEMAPIEN	4	9 %	2	50 %	4	21 %
N2000	3	7 %	1	33 %	1	5 %
Pêcheur	2	5 %	0	0 %	0	0 %
Région	2	5 %	1	50 %	1	5 %
Service de L'État	6	14 %	4	67 %	2	11 %
Tourisme	2	5 %	0	0 %	0	0 %
structures invitées	43	100 %	17	40 %	19	100 %

Tableau 13: Taux de réponses à l'invitation au comité de pilotage

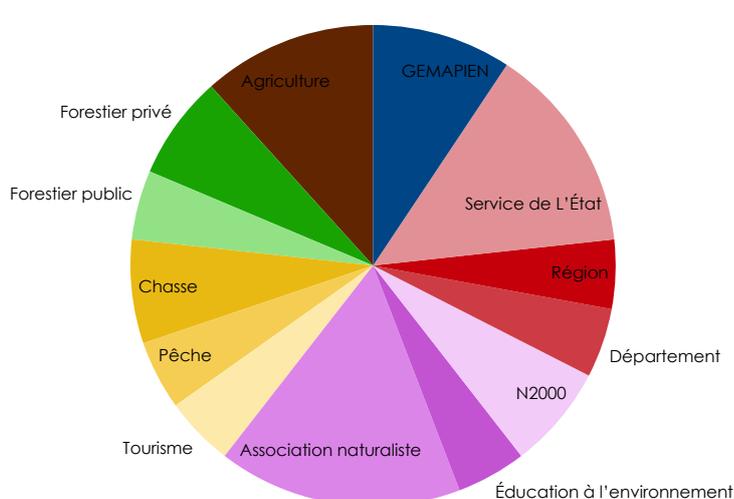


Figure 10: Répartition des partenaires invités selon leurs domaines
Plan de gestion stratégique des zones humides

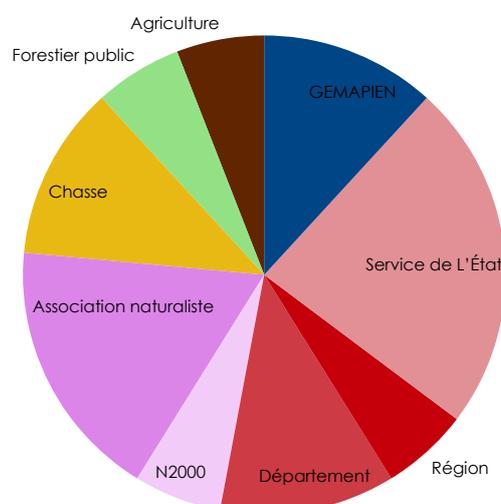


Figure 11: Répartition des réponses par domaine

Domaine	Structure
Agriculture	Chambre Agriculture de l'Ain
Agriculture	Chambre Agriculture du Jura
Agriculture	Fédération des coopératives laitières du Jura
Agriculture	Société d'Economie Montagnarde de l'Ain
Agriculture	Union Régionale des Fromages d'Appellation d'Origine Comtois
Association naturaliste	Conservatoire des Espaces Naturels de l'Ain
Association naturaliste	Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté
Association naturaliste	Conservatoire des Espaces Naturels du Jura
Association naturaliste	France Nature Environnement Ain
Association naturaliste	Jura Nature Environnement
Association naturaliste	Ligue de Protection des Oiseaux Antenne Ain
Association naturaliste	Ligue de Protection des Oiseaux Antenne Jura
Association naturaliste	Sympetrum
Département	Conseil Départemental de l'Ain
Département	Conseil Départemental du Jura
Chasse	Asso. Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau de l'Ain
Chasse	Fédération Départementale des Chasseurs 39
Chasse	Fédération Départementale des Chasseurs 01
Éducation à l'environnement	CPIE Bresse du Jura
Éducation à l'environnement	CPIE Bugey Genevois
Forestier privé	Centre régional de la propriété forestière AURA
Forestier privé	Centre régional de la propriété forestière BFC
Forestier privé	Groupement des Scieurs et Exploitants Forestiers
Forestier public	Office National des Forêts 01
Forestier public	Office National des Forêts 39
GEMAPIEN	CC Bugey Sud
GEMAPIEN	PNR Haut Jura
GEMAPIEN	Syndicat du Haut Rhône
GEMAPIEN	EPAGE Seille et Affluents
GEMAPIEN	SR3A
N2000	Natura 2000 – Communauté de Communes CA3B
N2000	Natura 2000 – Communauté de Communes Dombes
N2000	Natura 2000 – Communauté de Communes Petite Montagne
Pêche	Fédération Départementale des AAAPPMA de l'Ain
Pêche	Fédération Départementale des AAAPPMA du Jura
Région	Région Auvergne Rhône-Alpes
Région	Région Bourgogne Franche-Comté
Service de L'État	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Service de L'État	DDT Service Protection et Gestion de l'Eau 01 service nature
Service de L'État	DDT Service Protection et Gestion de l'Eau 01 service eau
Service de L'État	DDT Service Protection et Gestion de l'Eau 39
Service de L'État	Office Français de la Biodiversité / Ain
Service de L'État	Office Français de la Biodiversité / Jura
Tourisme	Ain Tourisme
Tourisme	Jura Tourisme

Tableau 14: Liste des invités au Comité de Pilotage

5.2 Formulation des questions

Les partenaires définissent leurs attentes en se servant des objectifs vus dans le tableau 1. Dans les questionnements ci-dessous le chiffre entre parenthèses est le « poids » sur 10 qui est donné à l'objectif par le partenaire.

5.2.1 Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public du ministère de l'Environnement, dédié à la préservation de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers. Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, acteurs économiques et agricoles pour lutter contre les pollutions et mieux utiliser l'eau disponible, à travers un programme pluriannuel d'intervention. Par ailleurs, l'agence de l'eau organise la concertation avec les acteurs locaux, produit et diffuse la connaissance sur l'eau. C'est un des deux partenaires majeurs des gestionnaires des milieux aquatiques.

Mme. Cécile Marqueste, chargée d'intervention, a indiqué que l'Agence de l'Eau :

- raisonnait en termes d'intervention et non de priorisation,
- s'intéressait aux zones où les fonctions sont dégradées,
- n'allait pas poser de question considérant que le PGS ZH doit venir du territoire.

Afin de tout de même prendre en compte ces informations la question suivante a été posée à l'outil :

Quels sont les Milieux Humides dégradés par la pollution (1), les atteintes hydrauliques (4), l'artificialisation (3) la sylviculture (1) et l'agriculture intensive (1) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 24 « AE RMC »](#).

5.2.2 Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau de l'Ain

Cette association a pour objet le regroupement des chasseurs de gibier d'eau du département pour la défense de leurs intérêts et leur éducation cynégétique, dans le respect des règlements, de la protection du gibier et de l'environnement.

Son président Pierre Brusty a formulé la question suivante :

Quels sont les Milieux Humides à forte valeur patrimoniale (2), contribuant au soutien d'étiage (2) dégradés par les atteintes hydrauliques (2), la sylviculture (2) et l'agriculture intensive (2) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 25 « ADCGE de l'Ain »](#).

5.2.3 Communauté de Communes Terre d'Émeraude / Natura 2000 Petite Montagne

La Communauté de Communes Terre d'Émeraude est la structure animatrice de ce site située au sud-ouest du massif du Jura.

Sa chargée de mission Juliette Bertin a formulé la question suivante :

Quels sont les Milieux Humides déjà gérés (2) à forte valeur patrimoniale (3) remplissant des fonctions biologiques majeures (3) sur un foncier peu morcelé (1) et majoritairement public (1) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 26 « N2000 PM »](#).

5.2.4 Communauté de Communes Bugey Sud

La Communauté de Communes Bugey Sud est le voisin oriental Gemapien du SR3A. Il dispose de son PGS ZH. Julie Buisson, sa chargée de mission, a formulé la question suivante :

Quels sont les Milieux Humides à forte valeur patrimoniale (2) remplissant des fonctions biologiques majeures (2) sur un foncier peu morcelé (2) dégradés par les atteintes hydrauliques (2) et l'artificialisation (2) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 27 « CCBS »](#).

5.2.5 Communauté de Communes de la Dombes

La Communauté de Communes de la Dombes partage une partie de son territoire avec le SR3A. Elle est le gestionnaire du site Natura 2000 de la Dombes.

Délimité par arrêté ministériel en 2008, il couvre 47 656 hectares. Ce qui en fait le plus grand de la région. 65 communes sont concernées et 8 EPCI. C'est la présence de nombreuses espèces rares et menacées en Europe qui a justifié sa désignation au sein de ce réseau européen d'espaces naturels.

Le site Natura 2000 n'est pas une réserve. C'est un territoire habité aux multiples activités. Il n'y a pas de réglementation propre au site.

Pierre Lévisse, le responsable de pôle développement durable et chargé de projet Natura 2000/PAEC a indiqué que la démarche choisie, à travers le Document d'Objectif est le plan de gestion de chaînes d'étangs, outil de dialogue et de planification par bassin-versant de chaînes d'étangs.

5.2.6 Conseil Départemental de l'Ain

Le conseil départemental est l'assemblée délibérante du département en tant que collectivité territoriale, formée par la réunion des conseillers départementaux élus pour six ans. C'est un des deux partenaires majeurs des gestionnaires des milieux aquatiques via la politique Espace Naturel Sensible du Plan Nature.

Sa chargée de Mission ENS, Marjorie Leorier, a formulé la question suivante :

Quels sont les Milieux Humides avec un usage social (3) contribuant à la régulation des crues (1) au soutien d'étiage (1) dégradés par les atteintes hydrauliques (2) et les espèces invasives (3) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 28 « CD01 »](#).

5.2.7 Conseil Départemental du Jura

Jérémy Catteau, chargé de mission ENS, a indiqué que les sites prioritaires pour le département du Jura étaient ceux ayant été fléchés pour dans le Schéma Départemental des ENS à savoir la vallée du Suran, la prairie de Praille et le Bois des Brus.

5.2.8 Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté

Depuis sa création en 1991, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté agit pour préserver les milieux naturels, les paysages et la biodiversité, en gérant ces sites en partenariat avec de nombreux acteurs locaux.

A noter que la méthode utilisée pour la réalisation de ce PGS ZH est issue du travail du Pôle Milieux humides de Bourgogne Franche-Comté qui résulte du rapprochement des deux programmes d'animation en faveur des milieux humides portés par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté, sur leurs territoires respectifs avant la fusion administrative des régions.

Benjamin Mercier, Responsable du pôle territorial du Jura, a proposé les questions suivantes :

a. Axe Conservation

Quels sont les Milieux Humides à forte valeur patrimoniale (3) remplissant des fonctions biologiques majeures (3) menacés par l'artificialisation (2) et une intensification de l'agriculture (2) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 29 « CEN FC Conservation »](#).

b. Axe Restauration

Quels sont les Milieux Humides à forte valeur patrimoniale (3) remplissant des fonctions biologiques majeures (4) dégradés par des atteintes hydrauliques (1) des usages agricoles intensifs (1) et l'artificialisation (1) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 30 « CEN FC Restauration »](#).

5.2.9 Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes. Antenne de l'Ain

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes est présent dans l'Ain depuis longtemps, avec une première intervention dans le Val de Saône dès 1988. Département particulièrement dynamique, le territoire fait l'objet d'une diversité et d'une profusion de projets. La gestion conservatoire concerne ici près de 70 sites, soit 7 500 hectares, et implique 20 % des communes, réparties sur l'ensemble du département. Le Conservatoire accompagne également depuis 2009 une quarantaine de communes et une quinzaine d'intercommunalités pour la prise en compte du patrimoine naturel dans leurs projets de territoire.

Son chargé de projet Anthony Garcia a proposé les questions suivantes :

a. Axe Conservation

Quels sont les Milieux Humides à forte valeur patrimoniale (4) menacés par l'artificialisation (2) la déprise (2) et une intensification de l'agriculture (2) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 31 « CEN 01 Conservation »](#).

b. Axe Restauration

Quels sont les Milieux Humides à forte valeur patrimoniale (2) dégradés par des atteintes hydrauliques (2) des usages agricoles intensifs (2) les espèces invasives (2) et l'artificialisation (2) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 32 « CEN 01 Restauration »](#).

5.2.10 Direction Départementale des territoires de l'Ain

Sylvain Gagliardi, Chef unité nature – Unité Gestion de l'eau a indiqué qu'il nous semblerait intéressant que la V1 de votre projet de Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides évolue vers la prise en compte de l'intérêt écologique des milieux, selon des objectifs que vous avez par ailleurs déjà identifiés (notamment, "Préserver les milieux humides remplissant des fonctions biologiques majeures"). En revanche, l'unité Nature de la DDT n'a pas, à ce jour, d'observations à faire valoir dans le cadre des discussions techniques et politiques ayant trait à la pondération des questions proposées par l'ensemble des structures et partenaires consultés.

Un PGS ZH est un projet de territoire, les services de l'État n'ont pas vocation à poser une question ou se prononcer sur des pondérations.

Adeline Bailly, Cheffe de pôle « milieux aquatiques » – Unité Gestion de l'eau a répondu sensiblement de la même manière.

5.2.11 Direction Départementale des Territoires du Jura

Charlotte Breton, Gestionnaire eaux pluviales et zones humides, SEREF, bureau de l'eau : *faisant suite à notre entretien d'hier, nous vous confirmons que l'axe de travail porté par les services de l'État se concentre sur la déclinaison du SDAGE RMC dans le PAOT. Les actions relatives aux zones humides sont toutefois réduites sur le bassin du Suran et sont pilotées par le département de l'Ain. Nous retrouvons [trois actions sur la Prairie de Praille et le Bois des Brus.]*

L'unique question que nous pourrions apporter, qui est très générique, est : "quelles sont les zones humides dégradées qui nécessitent une restauration ?"

Ainsi la même question que pour l'Agence de l'Eau RMC a été posée à l'outil.

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 33 « DDT 39 »](#).

5.2.12 Fédération de Chasse du Jura / Comité Départemental en faveur des zones humides du Jura

La Fédération Départementale des Chasseurs du Jura est chargée de l'animation du Comité Départemental en faveur des Zones Humides, sous l'égide du Comité Restreint. Elle met en œuvre une stratégie territoriale en s'appuyant sur des développeurs territoriaux afin de faire émerger des projets en faveur des zones humides. Elle est à même d'accompagner administrativement et techniquement les structures et particuliers dans ce type de projets.

Cécilia Venet, Léa Jacquet et Arthur Jacquemin, chargés de mission, ont formulé les questions suivantes :

a. Axe Conservation

Quels sont les Milieux Humides majoritairement d'un foncier public (2) remplissant des fonctions biologiques majeures (3) et contribuant au soutien d'étiage (1) menacés par l'artificialisation (3) et la déprise (1).

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 34 « FDC 39 Conservation »](#).

b. Axe restauration

Quels sont les Milieux Humides majoritairement d'un foncier public (1) remplissant des fonctions biologiques majeures (2) dégradés par des atteintes hydrauliques (4), des usages agricoles intensifs (2) et l'artificialisation (1) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 35 « FDC 39 Restauration »](#).

5.2.13 Jura Nature Environnement

JNE est une association de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie dans le département du Jura. Vincent Dams, chargé de mission, n'étant pas disponible « *tenait à signaler le travail que nous menons maintenant depuis plusieurs années pour la conservation et le suivi des zones humides générées par les barrages de castor, très majoritairement situées en tête de bassin. Via un plan régional (BFC) en faveur du castor, JNE effectue un travail de médiation auprès des acteurs locaux (propriétaires et exploitants) pour maintenir durablement ces milieux générés par cette espèce ingénier. Avec le recul que nous avons, nous pouvons assurer que les services écosystémiques rendus par ces créations, d'un point de vue hydrologique et écologique (biodiversité) sont prépondérants. Ces étangs à castor (comme disent les suisses) doivent être pris en compte de façon réelle par les syndicats de rivière car l'un des leviers d'action possible pour retrouver une certaine naturalité des cours d'eau, éprouvé faut-il le rappeler, depuis plusieurs centaines de milliers d'années !* »

5.2.14 Office Français de la Biodiversité / Antenne du Jura

Jean-Louis Garot, Référent thématique et appui technique milieux aquatiques à la Direction Régionale Bourgogne Franche-Comté a indiqué qu'il *n'est pas de notre ressort de contribuer à la rédaction de ce type de document*. Cela rejoint la réponse de la DDT de l'Ain : un PGS ZH est un projet de territoire, les services de l'État n'ont pas vocation à poser une question ou se prononcer sur des pondérations.

5.2.15 Office National des Forêts de l'Ain

Fabien Benacchio, responsable d'Unité Territoriale de Bourg-en-Bresse a formulé la question suivante :

Quels sont les Milieux Humides contribuant au soutien d'étiage (2) dégradés par la pollution (1) les atteintes hydrauliques (2) l'artificialisation (2) et la sylviculture intensive (3)?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 36 « ONF 01 »](#).

5.2.16 Parc Naturel Régional du Haut Jura

Le Parc naturel régional du Haut-Jura est un syndicat mixte regroupant 109 communes, 10 intercommunalités et 7 villes-portes du Doubs, du Jura et de l'Ain. Ensemble, elles portent un projet de territoire qui vise à protéger et valoriser la montagne jurassienne. A noter que cette structure travaille à un PGS ZH en reprenant également la méthode développée par le pôle Milieu Humide Bourgogne Franche-Comté.

Quentin Ducreux, Chargé de projet Valserine LIFE CLIMAT Tourbières assisté par Anthony Garcia, Chargé de Projet au CEN01 a proposé la question suivante :

Quels sont les Milieux Humides contribuant à la protection des masses d'eau (2) dégradés par les atteintes hydrauliques (2) et la sylviculture (2) menacés par une intensification des productions biologiques (2) et de l'artificialisation (2) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 37 « PNR HJ »](#).

Par mail Quentin Ducreux a précisé : « Pour nous ce sont ceux qui collent le mieux aux enjeux sur le bassin-versant de la Valserine, avec la restauration des Milieux Humides de tête de bassin-versant dégradés et la préservation des autres qui fonctionnent encore plutôt très bien et sont essentiels pour le maintien des débits d'étiages notamment mais potentiellement menacés par l'intensification des usages que l'on connaît ailleurs sur le massif. Nous avons tout de même identifié un certain nombre d'autres objectifs qui ne seront a priori pas retenus pour la priorisation finale mais pour lesquels on souhaite pouvoir collecter des données qui nous paraissent importantes et pourraient alimenter les réflexions à l'avenir si les objectifs venaient à évoluer :

Blocs objectifs secondaires participant au diagnostic :

- Préserver/gérer les Milieux Humides à forte valeur patrimoniale
- Préserver/gérer les Milieux Humides contribuant au stockage du carbone
- Restaurer/gérer les Milieux Humides avec espèces exotiques envahissantes
- Préserver/gérer les Milieux Humides dégradés par des usages agricoles
- Agir en dehors des secteurs gérés
- Agir en dehors des secteurs déjà protégés
- S'orienter vers les secteurs peu morcelés foncièrement
- Agir en dehors des secteurs faisant l'objet d'opérations
- S'appuyer sur la présence d'un gestionnaire

Globalement, [...], je pense que ces deux blocs d'objectifs sont toutefois applicables sur le reste du territoire du Parc et pas uniquement la Valserine. Ils collent aux objectifs que poursuit notre structure depuis des années et que se traduisent notamment par bon nombre de nos actions dans le cadre de la Gemapi mais aussi dans le cadre des deux programmes LIFE tourbières (le passé et l'actuel). Donc à mon avis on peut considérer que c'est valable pour le secteur où les territoires Parc et SR3A se recoupent. »

5.2.17 Région Auvergne Rhône-Alpes

Alain Martinet, chargé de mission eau et biodiversité à la Direction de l'environnement et de l'énergie, Service expertise a formulé la question suivante :

Quels sont les Milieux Humides à forte valeur patrimoniale (2) dégradés par des atteintes hydrauliques (2), des espèces invasives (2) ainsi que des usages intensifs sylvicoles (2) et agricoles (2) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 38 « AURA »](#).

5.2.18 Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents

Comme vu plus haut c'est la Commission Stratégie du SR3A qui a formulé les questions ci-dessous.

a. Axe Conservation

Quels sont les Milieux Humides contribuant à la régulation des crues (3), le soutien d'étiage (2) et l'épuration des eaux (3) menacés par les changements d'occupation du sol (urbanisation (1) et agriculture (1)) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 39 « SR3A Conservation »](#).

b. Axe restauration

Quels sont les Milieux Humides contribuant à la régulation des crues (3), le soutien d'étiage (2) et l'épuration des eaux (3) dégradés par la pollution (1) et les atteintes hydrauliques (1) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 40 « SR3A Restauration »](#).

5.2.19 Sympetrum

Le Groupe de Recherche et de Protection des Libellules « *Sympetrum* » est une association de protection de la Nature : étude et protection des libellules et de leurs biotopes, éducation populaire et édition de revues, mais aussi livres, articles de presse. L'association a son activité essentiellement concentrée en Rhône-Alpes. Elle est composée de plus de 180 membres actifs, dont 80 % sont résidents dans un des 8 départements de Rhône-Alpes.

Son administrateur et coordinateur départemental pour l'Ain, Régis Krieg-Jacquier, a formulé la question suivante :

Quels sont les Milieux Humides à forte valeur patrimoniale (2) remplissant des fonctions biologiques majeures (2) contribuant au soutien d'étiage (2) à la régulation des crues (2) et la protection des masses d'eau (2) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 41 « Sympetrum »](#).

5.2.20 Union Régionale des Fromages d'Appellation d'Origine Comtois /Comité interprofessionnel de gestion du Comté

L'objectif de l'URFAC est de défendre les intérêts matériels et moraux des membres adhérents ; participer à l'intérêt général des filières de fromages franc-comtoises sous A.O.C. ; renforcer le rôle territorial et culturel des fromages A.O.C. franc-comtois ; coordonner les politiques de production et de transformation adoptées par les membres adhérents en concertation avec les organisations économiques et professionnelles régionales ; mettre en commun des moyens de promotion et de communication relatifs aux fromages A.O.C. régionaux en France et à l'étranger ; initier proposer et favoriser la mise en place de programmes de recherche et d'études visant à améliorer à tous les stades de leur schéma de vie la qualité et la typicité des fromages A.O.C. régionaux ; coordonner et rationaliser les moyens d'appui technique disponibles dans la région au service des opérateurs des filières A.O.C. ; favoriser une coordination optimale de contrôle en filières A.O.C. régionales par l'élaboration concertée des plans de contrôle et le recours à des prestataires communs ; permettre les échanges d'informations de toute nature entre les membres.

Le CIGC est à la fois porte-parole et trait d'union entre les partenaires de la filière et son environnement économique, administratif, politique et scientifique.

L'URFAC par la voix de sa secrétaire générale Denise Renard ainsi que le CIGC par Valéry Elisseeff, Directeur, et Marie Neyrinck, responsable des droits à produire du Comté, ont demandé au CEN Franche-Comté de faire part de leurs problématiques et motivations.

La question suivante a été posée à l'outil :

Quels sont les Milieux Humides menacés par l'artificialisation (8) et la déprise (2) ?

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 42 « URFAC »](#).

5.3 Synthèse des objectifs

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de fois où un objectif a été utilisé par les participants. Voir aussi le [tableau récapitulatif des objectifs par partenaires](#).

Approche	Objectifs	Occurrence	% Occurrence
Atteintes	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par des atteintes hydrauliques	12	63 %
Fonctions écologiques	Préserver les milieux humides à forte valeur patrimoniale	9	47 %
Menaces	Protéger les milieux humides de l'artificialisation	8	42 %
Fonctions de régulation hydraulique	Préserver les zones contribuant au soutien d'étiage et aux recharges de nappes	7	37 %
Fonctions écologiques	Préserver les milieux humides remplissant des fonctions biologiques majeures	7	37 %
Atteintes	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par des usages sylvicoles intensifs	7	37 %
Atteintes	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par l'artificialisation	6	32 %
Atteintes	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par des usages agricoles intensifs	6	32 %
Fonctions de régulation hydraulique	Préserver les zones contribuant à la régulation des crues	4	21 %
Fonctions d'épuration	Préserver les zones contribuant à la protection des masses d'eau	4	21 %
Atteintes	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par la pollution	4	21 %
Menaces	Préserver les milieux humides de l'intensification des usages de productions de ressources biologiques	4	21 %
Faisabilité	S'orienter vers les secteurs à statut public	3	16 %
Atteintes	Gérer/Restaurer les milieux humides dégradés par la présence d'espèces invasives	3	16 %
Menaces	Préserver les milieux humides de la déprise	3	16 %
Faisabilité	S'orienter vers les secteurs peu morcelés foncièrement	2	11 %
Fonctions socio-économiques	Préserver les milieux humides avec un usage social	1	5 %
Faisabilité	S'appuyer sur la présence d'un gestionnaire	1	5 %
Fonctions d'épuration	Préserver les zones contribuant à la protection des captages	0	0 %
Menaces	Préserver les milieux humides de la pollution	0	0 %

Tableau 15: Synthèse des objectifs des participants

Dans l'ordre du nombre d'occurrence les principaux enseignements sont que :

- la principale dégradation citée est d'ordre hydraulique, à juste titre puisque nous avons vu plus haut qu'il s'agissait de la principale dégradation,
- certainement en lien avec la nature des répondants les fonctions écologiques sont les plus citées. La suivante en termes d'occurrence, *Préserver les zones contribuant au soutien d'étiage et aux recharges de nappes*, est une fonction très peu présente sur le territoire du SR3A.
- la principale menace identifiée est l'artificialisation, ainsi la protection de l'ensemble des milieux humides via les documents d'urbanisme semble trouver tout son sens.
- les dégradations liées à l'artificialisation, l'agriculture et la sylviculture intensive arrivent groupées avec presque un tiers des occurrences,
- les critères de faisabilité n'ont pas suscité un grand intérêt, peut-être que ce bloc sera à écarter à l'avenir.

5.4 Résultats

Comme vu dans le 1.4. l'ensemble des questions des partenaires a été traité ce qui a permis de réaliser un [tableau croisé des zones humides et leur rang de priorisation par structure](#).

Voir les résultats sur le portail cartographique du SR3A : [carte 43 « Occurrence des niveaux de priorisation »](#).

Les sites ayant été qualifiés de « Très Prioritaire » par au moins une structure ainsi que ceux étant qualifiés de « Prioritaire » par au moins deux tiers des structures ont été retenus, sept sites à proximité immédiate ont également été retenus.

Ceux faisant déjà l'objet de gestion ou d'une procédure ont été soustraits ainsi que ceux, où un gestionnaire est présent à proximité immédiate. Pour ce dernier point il a été considéré que le travail d'animation et la connaissance des acteurs locaux étaient déjà en grande partie réalisés. Cela concerne le SR3A pour huit sites mais aussi la CC Dombes et le CEN pour respectivement deux et un site. Cette proposition sera discutée entre les structures courant 2024.

Les sites restants ont fait l'objet d'une étude préliminaire, à savoir une rapide visite de terrain, afin de les proposer à une étude de faisabilité.

A noter que, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, la Commission Stratégie du SR3A a souhaité élargir l'étude préliminaire aux cinq tourbières du territoire qui ne faisaient pas encore l'objet de mesure de gestion.

Enfin, suite aux demandes du Département et de la DDT du Jura la Prairie de Praille et le Bois des Brus ont également été ajoutés à l'étude préliminaire.

Le tableau 16 ci-dessous résume ces étapes.

	Modélisation					Retour de Terrain Automne 2023			
	Sites TP	Dont CE	Dont déjà en gestion	Sites à incorporer à une gestion de proximité	Sites TP retenu pour étude préliminaire	Faisabilité Nulle (contraint e foncière)	Intérêt Nul (milieu sec)	Retenus pour étude faisabilité	Retenus pour étude faisabilité via procédure EBF Suran
Surface (ha)	5801,2	4102,7	888,75	21,34	788,41	211,23	25,58	123,78	427,82
Nombre	245	89	73	10	73	31	5	26	11

Tableau 16: Étapes de sélection de sites retenus par la Version 1 du PGS ZH du SR3A

Sur le modèle de la version 0 les communes sur lesquelles des milieux humides ont été retenus pour faire l'objet d'une étude de faisabilité seront rencontrées en 2024 afin de leur proposer de réaliser un diagnostic de ces sites en 2025 pour enfin envisager la réalisation de plan de gestion en 2026. Derrière le terme plan de gestion se cache des réalités différentes, un site de faible superficie ou avec un seul enjeu peut se contenter de la rédaction d'une notice de quelques pages.

Ainsi ce sont 37 sites qui ont été retenus pour faire l'objet d'une étude de faisabilité dont onze, sur le Suran Jurassien, qui vont l'être par l'entrée Espace de Bon Fonctionnement plutôt que via un Plan de Gestion « classique ». Ce choix a été fait afin de ne pas multiplier les procédures. Huit sites ont également été repêchés du fait de leur présence dans l'espace de fonctionnement d'un site retenue.

Avec cette méthode les 23 sites du PGS ZH Version 0 ont également été retenus. Voir [carte 6](#), tableau 17 et sur le portail cartographique du SR3A : [carte 44 « Sites retenus par la Version 1 du PGSZH »](#).

ID Grand site	Nom	Nombre d'occurrence Très Prioritaire	Nombre d'occurrence Prioritaire	Surface_ha	Commentaire
1	Mare du Champ Furrez	1	6	0,19	Sites retenus dans le PGSZH_V0 : MH des Trois Rivières
	Bois humide du Champ Furrez 1	1	7	0,95	
	Bois humide du Champ Furrez 2	7	8	8,44	
	Bois humide du Champ Furrez 3	1	8	1,49	
	Bois humide du Champ Furrez 4	0	2	1,35	
	Prairies et bois humides de la Cluse Nord	5	13	43,64	
2	Prairies et bois humides de la Cluse Sud	4	15	10,91	Sites retenus dans le PGSZH_V0 : MH de Fangoux
	Forêt alluviale de Fangoux	3	15	23,85	
	Zone humide de carre Rochaix	0	1	0,55	
3	Ripisylve de la Grange Meysson	0	7	5,6	Sites retenus dans le PGSZH_V0 : MH des Résurgences de la Plaine de l'Ain
	Ruisseau du Polon	10	8	4,23	
	Forêt de Marcilleux nord	6	12	3,94	
	Forêt de Marcilleux sud	6	9	19,19	
	Bois humide de Saint-Vulbas	5	5	4,42	
	Bois humide des Setives nord	4	10	2,13	
	Bois humide du Polon	3	5	4,03	
	Bois humide de Proulieu	3	9	2,72	
	Bois humide des ruines du Moulin de la Serre	2	7	1,81	
	Marais de Vergnes	2	8	7,19	
	Plans d'eau de Proulieu	1	4	0,47	
	Bois humide des Setives sud	0	14	4,74	
	Bois humide de Marcilleux	0	18	3,7	
	Marais du Riou	0	15	2,84	
4	Ruisseau du Cotillon Nord	6	8	7,55	MH Boisement Humide de Lagnieu
	Ruisseau des Tournes	6	12	2,45	
	Bois des tournes de Lagnieu	5	12	12,84	
	Ruisseau du Cotillon Sud	0	12	0,49	Proximité de trois sites très prioritaires (MH Boisement Humide de Lagnieu)
	Ruisseau du Moulin	0	15	2,02	
	Boisement humide de la rocade	0	6	24,91	
5	Bois humide Meximieux	2	0	1,45	Boisement Humide
6	Prairie humide Arandas	2	2	2,23	Prairie humide
7	Marais du Ronger	2	6	25,78	Boisement Humide
8	Prairie humide du Ponton	1	5	0,17	Affluent du Rhône
	Marais de Blandignay	1	7	3,59	
9	Bois humide de Chazey-sur-Ain	1	2	0,65	Boisement Humide
10	Mare du col du cendrier	1	4	0,21	Mare
11	Marais de Montréal-la-Cluse	1	3	1,64	Marais de résurgences
12	Tourbière des Blonnères	0	2	0,69	Tourbière
	Zone humide Le Charvay Nord	0	0	1,64	
	Zone humide Le Charvay Sud	0	0	0,86	
	Tourbière des quatre buis	0	0	2,65	
14	Tourbière du Prelet	0	0	0,45	
15	Bois des Brus	0	6	5,38	Demande du CD et DDT 39
16	Bois humide du Vivier	4	3	2,63	Proposer au CEN
	Dombes etang Mollets	2	3	0,89	
17	Dombes etang Folliet	1	5	1,97	Proposer à la CC Dombes
	Marais de Cagogne	2	2	0,50	
18	Marais de Cagogne2	2	2	1,14	A incorporer à l'ENS Brenod
	Marais de Grange Berthet	1	3	5,84	
19	Marais de Grange Berthet	1	3	5,84	A incorporer au PG Dovray
	Tourbière de Contour	1	6	4,52	
	Zone humide de Biolay Sud	0	0	0,42	
20	Zone humide de Biolay Nord	0	3	6,47	A incorporer à l'ENS Gorge de l'Oignin
	Barrage de Champdor	1	7	1,65	
	Prairie de Chaleyriat	1	0	0,39	
21	Prairies humides de Corcelle	1	0	1,01	Retenue sur l'Albarine
	Prairie et ruisseau de Maupra	2	11	2,63	
	Prairie et ruisseau de Maupra	2	11	0,17	
22	Prairie et ruisseau de Maupra	2	11	2,63	A incorporer à l'ENS Jarine
	Prairie de la Fontaine Noire	2	14	52,62	
	Prairie en dinant3	0	13	3,14	
	Prairie de la Fontaine Noire 2	0	13	83,2	
	ZH Mont Bucle	0	12	3,47	
	Prairie en dinant2	2	11	0,70	
	Prairie en dinant	2	10	2,01	
	Prairie Laurent	2	10	6,81	
	Pre du Loup	2	9	50,01	
	Fond de vallée du Suran a Gigny	6	8	208,40	
	Prairie Moulin Gonnet	1	5	9,90	
23	Prairie humide Veria	1	0	7,56	etude_faisa_via_EBF_Suran
	Etang de Saint-Martin du Frêne	1	10	1,94	
24	Etang de Saint-Martin du Frêne	1	10	1,94	Forêt humide

Tableau 17: Les sites retenus par les Versions 0 et 1 du PGS ZH

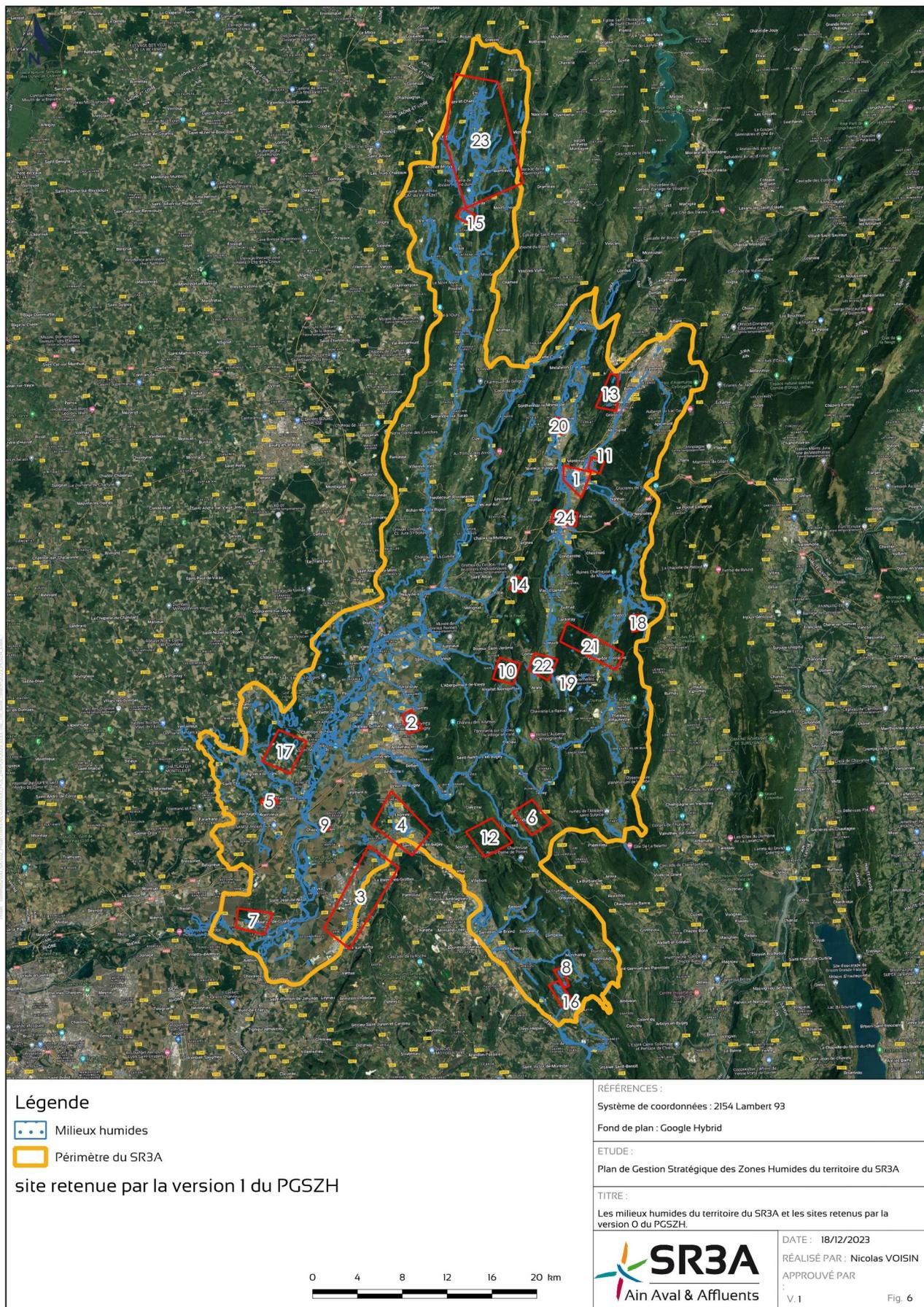


Figure 12: Sites retenus par la Version 1 du PGS ZH

5.5 Discussion

Comme constaté lors de l'analyse du rendu de la Version 0, la méthode et l'outil sont pertinents.

Ils ont permis de pointer des milieux dont la mise en gestion semble prioritaire ainsi que de diagnostiquer et suivre de façon similaire l'ensemble des milieux humides pour la première fois à l'échelle du territoire du SR3A.

5.6 Perspectives

Avant le travail de mise à jour de l'inventaire de la partie Jurassienne du Suran, l'inventaire des milieux humides de l'Ain semblait suffisamment précis. Des lacunes sont cependant apparues progressivement et ont mis en lumière la nécessité d'une mise à jour. Les lacunes sont géographiques, les affluents du Rhône notamment, et typologique comme des erreurs sur la classification des milieux.

L'outil d'aide à la priorisation des milieux humides développé dans le cadre du Pôle Milieux humides Bourgogne Franche-Comté a été mis à jour. Il est disponible depuis octobre 2023. Après 5 ans d'utilisation durant lesquels 24 projets l'ont mobilisé, de nombreuses évolutions ont été réalisées en continu pour améliorer l'outil : nouveaux critères, révision de la sémantique, insertion de nouvelles données, mise à jour de référentiels, amélioration de la démarche d'utilisation.

Trois nouveaux objectifs ont été développés :

- régulation climatique, à savoir préserver/gérer les milieux humides stockant du carbone ;
- approvisionnement, préserver/gérer les milieux humides avec un usage agricole ;
- culturel et social, préserver/gérer les milieux humides avec un usage de tourisme et de loisir.

Si l'objectif de régulation climatique ne sera certainement pas utilisé au vu de la volonté des élus du SR3A de ne pas laisser orpheline de gestion les tourbières du territoire, il n'en est pas de même pour les deux suivants qui semblent répondre à un besoin.

5.7 Calendrier prévisionnel

Ce planning prévisionnel doit se lire comme une proposition de feuille de route à suivre pour l'animation et le bon déroulement de ce plan de gestion stratégique des zones humides.

Néanmoins, ce planning pourra éventuellement connaître des ajustements, notamment en lien avec la charge de travail que pourrait impliquer la mise en place d'outils de type plan de gestion sur de nouveaux sites.

Ces éventuels ajustements seront légitimement discutés dans les instances de gouvernance.

2024-2036 : déroulement des plans de gestion en cours.

2024 : étude de faisabilité pour la mise en gestion des sites de la version 1 du PGS ZH.

2025 : pour les sites concluants mise en place d'études diagnostic.

2026 : réalisation de plan ou de notice de gestion.

2024-2026 : mise à jour de l'inventaire des zones humides dans la partie Aindinoise. Pour les nouveaux sites il sera nécessaire de calculer les indicateurs géomatiques et d'informer les indicateurs à dire d'expert.

2026, premier trimestre : Comité Technique, préparation du prochain Comité de Pilotage, point sur la mise en gestion, réflexion sur l'intégration d'éventuels nouveaux blocs d'indicateurs et sur le présent calendrier.

2026, dernier trimestre : afin de se caler sur le temps politique du SR3A il sera proposé aux membres du Comité de Pilotage (dont la nouvelle Commission Stratégie du SR3A) d'interroger l'outil. Un PGS ZH Version 2 en découlera.

2027-2029 : visite de l'ensemble des sites pour mettre à jour les indicateurs à dire d'expert.

2029 : mise à jour des indicateurs géomatiques.

2029, premier trimestre : Comité Technique, préparation du Comité de Pilotage. Point sur la mise en gestion et le suivi des indicateurs. Point d'arrêt pour valider la poursuite de l'utilisation de l'outil. Réflexion sur l'intégration d'éventuels nouveaux blocs d'indicateurs et sur le présent calendrier.

2029, dernier trimestre : Comité de Pilotage, bilan mi-parcours, point sur la mise en gestion.

2032, premier trimestre : Comité Technique, préparation du prochain Comité de Pilotage. Point sur la mise en gestion et le calendrier prévisionnel.

2032, dernier trimestre : il sera proposé aux membres du Comité de Pilotage (dont la nouvelle Commission Stratégie du SR3A) d'interroger l'outil. Un PGS ZH Version 3 sera produit.



Contacts :

Nicolas VOISIN
Référent zones humides
nicolas.voisin@ain-aval.fr

04 74 37 42 80 – contact@ain-aval.fr